

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 décembre 2018 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

- **10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- **10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- **10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- **10.04** Féliciter le jeune agent policier, Tommy Fortier, pour avoir remporté un prix des Policiers du Québec à la suite de l'acte altruiste qu'il a posé le 7 février 2018 en empêchant un homme de se jeter du pont Champlain.
- **10.05** Féliciter Mme Margherita Martella et M. Vincenzo Martella qui célèbreront leur 50e anniversaire de mariage le 4 janvier 2019.

CONDOLÉANCES

- **10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Michel Giannattasio à la suite de son décès survenu le 11 novembre 2018.
- **10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Claire Blanchette, à la suite de son décès survenu le 25 novembre 2018.
- **10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. André Chouinard à la suite de son décès survenu le 3 décembre.
- **10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Fernand Pilote à la suite de son décès survenu le 3 décembre
- **10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Stéphane Laroche à la suite de son décès survenu le 1er décembre. M. Laroche travaillait à titre de mécanicien à la Direction des travaux publics depuis le 14 juillet 1997.

PROCÈS-VERBAL

- **10.11** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2018.
- 10.12 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2018

1182363100

10.13 Accepter le dépôt le compte rendu de la réunion du comité de circulation du 5 novembre 2018. 1187151049

DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.14 Accepter le dépôt du projet du Centre éducatif de la petite enfance André-Laurendeau et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

1182365040

10.15 Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'implantation d'une école au 8550 boulevard Newman et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

1182365041

20 - Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

- **20.01** Accorder un contrat de 227 248,09 \$, taxes incluses, à Tuyauterie Expert pour le remplacement du refroidisseur situé au 6e étage de la mairie d'arrondissement pour une dépense totale de 249 972,90 \$, taxes et contingences incluses suite à l'appel d'offres public 571332 1180269017
- **20.02** Accorder un contrat gré à gré de 77 018,30 \$, taxes incluses, à ABC Récréation, pour la fourniture et l'installation d'une aire de jeux de 2 à 5 ans au parc Melatti pour une dépense totale de 88 571,05 \$, taxes et contingences incluses.

 1187151055
- 20.03 Accorder un contrat de 294 959,16 \$, taxes incluses, à Aménagement Sud-Ouest pour les travaux de réfection au parc Melatti pour une dépense totale de 381 555,08 \$, contingences et incidences incluses, suite à l'appel d'offres public 572246.
 1187151053
- **20.04** Accorder un contrat de 344 104,08 \$ à Libertevision Inc. pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement pour une dépense totale de 385 396,57 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à la suite de l'appel d'offres public 568316.

1187151048

20.05 Accorder un contrat de 1 760 117,78 \$ à Pavage D'amour pour la réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau pour une dépense totale de 2 050 537,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses suite à l'appel d'offres public 567317.

1187151050

20.06 Accorder un contrat de 69 492,03 \$, taxes incluses, à Imprimerie Norecob pour l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal et d'un répertoire Loisirs/Culture pour l'année 2019, suite à l'appel d'offres 18-17358.

1180577006

- 20.07 Accorder un contrat de 1 671 977,95 \$, taxes incluses, au Groupe ABF pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues, pour une dépense totale de 1 822 455,97 \$ incluant les contingences et incidences, suite à l'appel d'offres public 532721 1187151047
- **20.08** Accorder un contrat de 237 427,97 \$ taxes incluses, à Neptune Security Services pour le service de gardiennage à la mairie d'arrondissement pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020 avec deux années d'option de renouvellement, suite à l'appel d'offres 18-17340.

1180577007

- **20.09** Accorder un contrat gré à gré de 71 568,90 \$, taxes incluses, aux Surfaces sécuritaires Carpell pour la fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel pour une dépense totale de 73 000,28 \$, contingences et taxes incluses.

 1187151054
- **20.10** Accorder un contrat de 1 027 531,75 \$, taxes incluses, aux Couvertures St-Léonard pour la réfection des toitures à la mairie de l'arrondissement, pour une dépense totale de 1 130 284,93 \$, taxes et contingences incluses, suite à l'appel d'offres public 566116. 1180269015
- 20.11 Accorder un contrat de 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Groupe Sodem pour la gestion du complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, suite à l'appel d'offres public 18-17147. 1186818088
- 20.12 Accorder un contrat de 85 932,32 \$ à Riopel Dion St-Martin pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette pour une dépense totale de 94 525,55 \$, contingences et taxes incluses suite à l'appel d'offres 572992.

 1180269016
- **20.13** Accepter l'offre de Fibrenoire pour le renouvellement de la maintenance du réseau de fibres optiques au montant de 37 644,84 \$ taxes incluses, et autoriser la signature de l'entente de services.

1187846001

- 20.14 Approuver un déboursé additionnel de 3 190,83 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue Perras suite au contrat accordé aux Pavages Chenail majorant ainsi le montant total du contrat de 24 442,21 \$ à 27 633,04 \$, taxes incluses. 1187151052
- 20.15 Autoriser une dépense additionnelle de 51 440,21 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de ventilation au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du contrat accordé à Gestion Septem, majorant ainsi le montant initial du contrat de 499 566,38 \$ à 551 006,56 \$, taxes incluses.

1180269018

20.16 Approuver la signature du bail par lequel l'arrondissement loue à la compagnie Alimentation Nature X Press, des emplacements au Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire à des fins de services alimentaires du 1er janvier au 31 décembre 2019, en échange d'une commission de 10 % sur les ventes.

1187551023

20.17 Autoriser la signature de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration entre elle et l'arrondissement en cas de sinistre pour une durée de 3 ans pour un montant total de 17 676,19 \$.

1180577008

SUBVENTION

20.18 Autoriser la signature de la convention à intervenir avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le prêt d'installations et de matériel pour l'exploitation du Centre et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 et accorder une contribution financière de 503 730 \$.

1186818091

20.19 Accorder une contribution financière de 2 220 \$ à l'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Le mariage parfait », présentée au Théâtre du Grand Sault, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique ainsi qu'une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

1185986012

20.20 Féliciter l'Association musicale de LaSalle pour son 60e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de leur concert de Noël.

1185986011

- **20.21** Accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2019 de l'organisme. 1187551021
- **20.22** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2019. 1187549002
- 20.23 Accorder une contribution financière de 567 \$ à l'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation d'ateliers de construction d'un personnage clownesque en vue de faire l'animation lors du Marché de Noël au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique.

1187551022

20.24 Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables sur le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

1184629006

30 - Administration et finances

CALENDRIER

30.01 Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2019 1182365036

DÉCLARATION

30.02 Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement 1182365037

NOMINATION

30.03 Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier à avril 2019 1182365038

- 30.04 Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à avril 2019.
 1182365039
- **30.05** Désigner pour l'année 2019 Mme la mairesse Manon Barbe pour siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité 1182365029
- 30.06 Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller de ville Richard Deschamps Responsable des dossiers Culture, Transport collectif et PME Montréal 1182365030
- 30.07 Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère de ville Lise Zarac Présidente du Comité de la S.O.U.PE, Responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle et Membre du comité de circulation
 1182365031
- **30.08** Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle. 1182365035
- 30.09 Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle 1182365034
- 30.10 Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller d'arrondissement Serge Declos, membre du comité de la S.O.U.PE et responsable du dossier Sports et loisirs.
 1182365033
- 30.11 Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement Nancy Blanchet Responsable des dossiers Développement social et communautaire et Développement durable 1182365032
- **30.12** Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019 1182365028

ÉVÉNEMENT

30.13 Autoriser la Fondation du Cégep André-Laurendeau à tenir une activité de levée de fonds au Centre sportif Dollard-St-Laurent le samedi 12 janvier 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées.

1186818089

30.14 Entériner les décisions d'autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation Pierre Brise-Bois le 1er décembre 2018 dans le cadre du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

1186818092

BUDGET

30.15 Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0091, LAS-0100 et LAS-0105 afin de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer.

1183035014

30.16 Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0067, LAS-0071, LAS-0073, LAS-0074, LAS-0080, LAS0081, LAS-0082 et LAS-0089 afin de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer.

1183035016

REDDITION DE COMPTES

30.17 Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2018.

1183035015

40 - Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

- **40.01** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement. 1186152022
- **40.02** Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments incluant les chalets de parcs, arénas, mairie, tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage la réfection de locaux. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement. Un registre sera tenu à cette fin.
- **40.03** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement.

1186152023

40.04 Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux dans divers parcs incluant la réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers pour piétons, de terrains sportifs, de piscines, de pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

40.05 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement.

1186152024

- **40.06** Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur diverses rues incluant les bordures, trottoirs, fondations de chaussées, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie de ce règlement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.
- **40.07** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson.

 1186152025
- **40.08** Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson qui consisteront à la réfection majeure du bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement. Un registre sera tenu à cette fin.
- **40.09** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson.

 1186152026
- 40.10 Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussées, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, plantation d'arbres dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie de ce règlement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.
- **40.11** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection d'un parc dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson.

 1186152027
- **40.12** Présenter le projet de règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc situé dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson incluant les aires de jeux, bordures, clôtures, mobilier urbain, sentiers pour piétons, plantation d'arbres, éclairage. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

ADOPTION

40.13 Adopter le règlement LAS-0121 établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0007 1187405002

PERMIS

40.14 Approuver en partie, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, pour le bâtiment situé au 9603, boulevard LaSalle.

1182363098

PÉRIODE D'INTERVENTIONS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

40.15 Accorder une dérogation mineure au bâtiment commercial situé au 7655, rue Centrale, afin de permettre l'implantation d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol situé à 0,89 mètre de la ligne arrière du terrain

1182363108

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- **40.16** Approuver, avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot numéro 1 078 626 (1ère Avenue) 1182363101
- 40.17 Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne de type boîtier sur le mur du bâtiment situé au 7610, rue Centrale

1182363102

- **40.18** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 21, avenue Strathyre 1182363103
- 40.19 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une porte par une fenêtre de même que l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation bifamiliale située aux 1 et 3, 66e Avenue 1182363104

1102303104

40.20 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de mur partiel ainsi que le remplacement du revêtement d'un avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 7964, rue Duranceau

1182363105

40.21 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un rebord de toit de trois (3) lucarnes et le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview

1182363106

40.22 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le

remplacement du garage par un abri d'auto d'une habitation unifamiliale située au 689, 40e Avenue

1182363107

CERTIFICATS D'OCCUPATION

40.23 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'octobre 2018 1182363099

STATIONNEMENT

40.24 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Maurice 1187151051

50 - Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs. 1186456011

60 - Information

- **60.01** Dépôt de documents rapports aménagement urbain
- 70.01 Levée de la séance



Signataire:

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.12

 \checkmark

2018/12/10 19:00

	Dossier # : 1182363100
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	_
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2018
D'accepter le dépôt du com 2018.	pte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:15

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Benoit G GAUTHIER



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1182363100

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif

d'urbanisme du 7 novembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture:			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-11-28	
Sylvie CHAMPAGNE C/d urb.permis & inspections < <arr.>60000>></arr.>	Normand TROTTIER Directeur	8	



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.13

2018/12/10 19:00



Dos	sier # : 1187151049

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter le dépôt le compte rendu de la réunion du comité de

circulation du 5 novembre 2018.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 5 novembre 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-28 22:57

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1187151049

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter le dépôt le compte rendu de la réunion du comité de

circulation du 5 novembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 5 novembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention				
Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture :				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-28		
Farid CHABOUNI	Christianne CYREN	INE		

Directrice Travaux Publics

Chef de Division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.14

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1182365040

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accepter le dépôt du projet du Centre éducatif de la petite

enfance André-Laurendeau et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude

et rapport.

D'accepter le dépôt du projet du Centre éducatif de la petite enfance André-Laurendeau et de le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:03	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1182365040

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter le dépôt du projet du Centre éducatif de la petite enfance

André-Laurendeau et le transmettre à la Direction de

l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude

et rapport.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Famille accorde la création de 44 places au CPE André-Laurendeau et la construction d'une nouvelle installation (nouveau bâtiment distinct obligatoire) afin de mieux répondre à la demande des familles québécoises. Le CPE André-Laurendeau a déposé une demande pour l'adoption d'un règlement autorisant la construction de 2 bâtiments sur le même lot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement LAS-0006 adopté en 2002.

DESCRIPTION

Transmettre la demande du CPE André-Laurendeau à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-29

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe

Pierre DUPUIS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.15 2018/12/10



Dossier #: 1182365041

19:00

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour

l'implantation d'une école au 8550 boulevard Newman et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des

services aux entreprises pour étude et rapport.

D'accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'implantation d'une école au 8550 boulevard Newman et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 12:47

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1182365041

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour

l'implantation d'une école au 8550 boulevard Newman et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des

services aux entreprises pour étude et rapport.

CONTENU

CONTEXTE

Demande reçue du Rising Phoenix International pour l'occupation du 8550, boulevard Newman par une école. Ce bâtiment est présentement zoné commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Transmettre cette demande à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-12-04

Nathalie HADIDA

greffe

Chef de division relations avec les citoyens et

Nathalie HADIDA

greffe

Chef de division relations avec les citoyens et



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2018/12/10 19:00



	Dossier # : 1180269017
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc.pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé au 6ième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 249 972,90 \$, taxes incluses (contrat : 227 248,09 \$ + contingences: 22 724,81 \$) – Appel d'offres public no 571332 – Contrat BAT.18-336 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 249 972,90 \$, taxes incluses (contrat : 227 248,09 \$ + contingences: 22 724,81 \$), pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé au 6ième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Tuyauterie Expert Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 571332 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de227 248,09 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:38				
Signataire :	Benoit G GAUTHIER				
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement				



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1180269017

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division responsable:

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc.pour des travaux de

> remplacement du refroidisseur situé au 6ième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 249 972,90 \$, taxes incluses (contrat: 227 248,09 \$ + contingences: 22 724,81 \$) - Appel d'offres public no 571332 - Contrat BAT.18-336 (3

soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les 4e et 5e étages, ainsi que les locaux de la station Radio LaSalle au 3e étage de la mairie, sont ventilés et climatisés par un système qui se trouve dans la salle mécanique située dans le dôme. L'eau froide utilisée pour la climatisation de ce système est fournie par un refroidisseur vétuste dont la durée de vie utile est dépassée. De plus, la capacité du refroidisseur est présentement réduite à 50% en raison d'un bris majeur.

Étant donné l'état et l'âge du refroidisseur, l'arrondissement de LaSalle souhaite effectuer des travaux pour le remplacement de cet équipement. Aussi, des travaux sur le réseau d'eau refroidie et sur le système de ventilation reliés au refroidisseur sont prévus au présent contrat.

L'appel d'offres public a été lancé le 1 novembre 2018 pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé au 6e étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 novembre 2018 à 10 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition du refroidisseur existant;
- La fourniture et l'installation du nouveau refroidisseur;

- Le remplacement d'une partie du circuit d'eau refroidie et de pompes circulatrices reliés au refroidisseur.
- Le raccordement électrique et du contrôle des nouveaux équipements;
- Des travaux connexes en ventilation et contrôle.

JUSTIFICATION

Sept (7) entrepreneurs ont prix possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une soumission dont un est déclaré non-conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Tuyauterie Expert Inc.	227 248,09 \$
Névé Réfrigération Inc.	246 276,45 \$ \$
Estimation réalisée	234 053,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	236 762,27 \$ 4,19
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	19 028,36 \$ 8,37
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-6 805,37 \$ (2,91)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	19 028,36 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse)	15 020,50 \$
	8,37
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 2,91 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Tuyauterie Expert Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 22 724, 81 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 249 972,90 \$ taxes incluses proviendra du PTI Bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Mars 2019 (date dépendant des conditions météorologiques)

Fin des travaux: Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2018/12/10 19:00



Dossier #:	1187151055

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat gré à gré à ABC Récréation, pour la

> fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeux de 2-5 ans au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, dépense totale de 88 571,05 \$, taxes incluses (contrat: 77 018,30 \$ +

contingences 11 552,75 \$) contrat G.A.G. 18-1789

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement

D'accorder une dépense maximale de 88 571,05 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour fourniture et l'installation d'un aire de jeu de 2-5 ans au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à ABC Récréation, le contrat gré à gré à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 77 018,30 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 14:53				
Signataire :	Benoit G GAUTHIER				
	Directeur d'arrondissement				



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1187151055

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat gré à gré à ABC Récréation, pour la fourniture

et l'installation de modules pour une aire de jeux de 2-5 ans au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, dépense totale de 88 571,05 \$, taxes incluses (contrat: 77 018,30 \$ + contingences

11 552,75 \$) contrat G.A.G. 18-1789

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent à la fourniture et l'installation d'un aire de jeu de 2-5 ans au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, après son réaménagement, le parc contient présentement des jeux désuets pour enfants et les aires de jeux qui ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, de se conformer aux nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour les citoyens.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat par demande de prix, pour la fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeu de 2-5 ans au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle.

Un deuxième contrat sera octroyé pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle - Appel d'offres public 572246 Contrat A.P.18-1786.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat gré à gré pour la fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeu de 2-5 ans au parc Melatti. Une demande de prix a été soumise au fournisseur ABC Récréation le 29 novembre 2018. La soumission est valide 30 jours suivant la date d'ouverture.

Le fournisseur aura à fournir les services suivants :

- · Fourniture et installation de modules pour une (1) aire de jeux;
- · Fourniture des garanties spécifiques aux composantes fournies;

Les travaux d'installation du revêtement débuteront au printemps 2019 aussitôt que les travaux de réfection du parc Melatti seront terminés..

Dans le cadre de la fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeu de 2-5 ans

au parc Melatti., le montant total des contingences est de 11 552,75 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux, est destiné à couvrir les travaux imprévus.

JUSTIFICATION

Un seul fournisseur travaillant dans le domaine des jeux a été invité à fournir un prix, étant donné le peu de produit disponible pour ce genre de modules.

L'analyse d'admissibilité du fournisseur est jointe au présent dossier.

L'estimation des travaux s'élève à 85 000\$ et le prix de l'adjudicataire conforme est 10.36% inférieur au montant de l'estimation interne.

Le présent contrat ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entrepreneur est en respect des règles avec ou sans rotation dans les contrats de gré à gré (voir pièce jointe).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à ABC Récréation, le soumissionnaire admissible à un contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront financés tel que mentionné dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : juin 2019 Fin : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

Luce DOYON, 4 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI Chef de Division **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03

2018/12/10 19:00



Dos	ssier#::	118/151053

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698

Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 381 555,08 \$, taxes incluses (contrat: 294 959,16 \$ + contingences 29 495,92 \$ + incidences: 57 100 \$). Appel d'offres public 572246 Contrat

A.P.18-1786 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 381 555,08 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 959,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 572246.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAL	JTHIER	Le 2	2018-12-0)6 14:4	44				
Signataire :				В	enoit G	GAUT	HIER			
				Direc	teur d'a	arrond	issemer	nt		

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1187151053

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division responsable:

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Objet:

> Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 381 555,08 \$, taxes incluses (contrat: 294 959,16 \$ + contingences 29 495,92 \$ + incidences: 57 100 \$). Appel d'offres public 572246 Contrat

A.P.18-1786 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent a effectuer la réfection complète du parc Melatti, situé dans un quartier résidentiel de l'arrondissement de LaSalle sur la rue Melatti, le parc contient présentement des jeux désuets pour enfants et les aires de jeux qui ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, de se conformer aux nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour les citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de réfection au parc Melatti, dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 2 novembre 2018. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 novembre 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Précisions sur la clause d'expérience du soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat concerne tous les travaux de démolition et de reconstruction. Les travaux incluent la démolition, le nettoyage et la reconstruction de certains sentiers en pavés de béton existants, la fourniture et l'installation de nouveaux équipements, la réfection des aires des plantations, l'installation de mobilier urbain, le tout tel que spécifié aux plans et devis.

Les travaux comprennent sommairement :

· Les travaux de démantèlement d'équipements de jeux;

- · Le nettoyage de surfaces en pavés de béton existantes;
- · La reconstruction de sentiers en pavés de béton;
- · Le démantèlement du mobilier urbain existant;
- · La mise en place de nouveau mobilier urbain;
- · Le remplacement des lampadaires décoratifs;
- · La relocalisation d'un lampadaire décoratif;
- · Le nivellement;
- · Les travaux de plantation;
- · La mise en place de gazon en plaques;

Dans le cadre des travaux de réfection au parc Melatti, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 29 495,92\$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Dix sept (17) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 35% des preneurs du cahier des charges. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

	RÉSULTATS DE SOUMISSIO		(incluant taxes)	
Prix de		Autros	Total	
	Firmes soumissionnaires	base	Autres	Iotai
l.	Aménagement Sus-Ouest (9144-	294 959,16		
1	5698 Québec inc)	\$	0,00 \$	294 959,16 \$
		297 479,42		
2	Les entreprises Ventec Inc	\$	0,00 \$	297 479,42 \$
		322 404,85		
3	Urbex Construction	\$	0,00\$	322 404,85 \$
		330 785,37		
4	Construction Piravic Inc	\$	0,00 \$	330 785,37 \$
		342 150,65		
5	Saho Construction Inc	\$	0,00 \$	342 150,65 \$
297 162,09				
Dernière estimation réalisée (\$) \$ 0,00 \$			297 162,09 \$	
Coût moyen des soumissions conformes			317 555,89 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,66	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute				
conforme – la plus basse conforme)				47 191,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			16,00	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-2 202,92 \$	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(0,74)	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			2 520,25 \$	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%) 0,85				

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0,74% inferieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Un montant total de 57 100,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux pour les travaux de réfection au parc Melatti. Ces dépenses incidentes peuvent inclure, la fourniture et l'installation de mobilier , d'aire de jeux ainsi que le contrôle qualitatif par un laboratoire pendant les travaux et une inspection des jeux afin de respecter la norme Z614.

Incidences Melatti	
Fourniture et transport de table de ping-pong (M3 béton)	12 100,00 \$
Inspection des aires de jeux (Sport et loisirs de l'île de Montréal)	1 500,00 \$
Fourniture et transport de 2 supports à vélo CP3 (Techsport)	1 000,00 \$
Fourniture et transport de 2 Bancs et 2 poubelles (Mobilier Montréal, direction du matériel roulant et des ateliers spécialisés)	4 600,00 \$
Fourniture et transport balançoire 1 portique ,2 sièges adultes (ABC Récréation)	6 000,00 \$
Fourniture et transport Module de jeu 5-12 ans (Atmosphère module pavot)	24 900,00 \$
Laboratoire	6 000,00 \$
Inspection des jeux pour conformité	1 000,00 \$
Total (taxes comprises)	57 100,00 \$

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 294 959,16\$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat, des contingences et des incidences est de 381 555,08 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents et les voisins du parc de l'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA: Décembre 2018 Début des travaux: 20 août 2019 Fin des travaux: 15 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant	et sens d	de l'interventior	1
-------------	-----------	-------------------	---

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Farid CHABOUNI Chef de Division Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.04

2018/12/10 19:00



	Dossier # : 1187151048

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Libertevision Inc. pour la fourniture et

> l'installation de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale

de 385 396,57 \$ taxes incluses (contrat 344 104,08 \$ + contingences 24 087,29\$ + incidences 17 205,20 \$) - Appel

d'offres public 568316- Contrat P.A.18-1764 (3

soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 385 396,57 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage dynamique à divers endroits dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Libertevision Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 104,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 568316.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-23 17:06
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1187151048

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division responsable:

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Libertevision Inc. pour la fourniture et

> l'installation de panneaux à affichage dynamique à divers endroits de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 385 396,57 \$ taxes incluses (contrat 344 104,08 \$ + contingences 24 087,29\$ + incidences 17 205,20 \$) - Appel d'offres public 568316

- Contrat P.A.18-1764 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau des panneaux d'affichage, l'arrondissement de LaSalle désire installer des écrans LED pour informer ses citoyens et promouvoir des activités. L'affichage dynamique extérieur est un élément clé du plan de communication aux résidants de l'arrondissement. Ces panneaux d'affichage pourront également informer les citoyens des divers événements qui auront lieu dans l'arrondissement, contribuant ainsi au développement économique et social de LaSalle. Trois addenda ont été émis :

No 1 : Modifications aux clauses techniques spéciales.

No 2 : Modifications aux clauses administratives spéciales.

No 2: Modifications aux formulaires de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à fournir et à installer cinq (5) panneaux d'affichages dynamiques avec écran DEL, incluant la structure et les bases de béton à divers endroits dans l'arrondissement de LaSalle. Parmi les cinq (5) panneaux, trois (3) seront installés en simple face et deux (2) seront dos à dos pour créer une double face. Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée dans le journal Constructo édition du 2 octobre 2018 et sur le système de babillard électronique SÉAO. Soumission 568316, contrat P.A.18-1764.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er novembre 2018 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Onze (11) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une soumission, soit 27 % des preneurs de cahier des charges. Quatre (4) soumissionnaires ont soumis des équivalences de produits durant la période d'appel d'offres et les produits proposés ont été refusés.

JUSTIFICATION

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme car l'attestation de Revenu Québec était expirée au moment du dépôt de la soumission. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

	RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix soumis	Contingences+ incidences 12%	Total
	Firmes soumissionnames		ilicidefices 12%	Iotai
1	Libertevision Inc	344 104,08 \$	41 292,49 \$	385 396,57 \$
		377 698,62		
2	Les Enseignes Perfection Inc.	\$	45 323,83 \$	423 022,45 \$
		581 773,50		
	Dernière estimation réalisée (\$)	\$	69 812,82 \$	651 586,32 \$
Со	ût moyen des soumissions conformes			404 209,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				4,88
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				37 625,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				9,76
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-266 189,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				(40,85)
Écart e	entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			37 625,89 \$
Écar	t entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			9,76

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 40.85% inférieur au montant de l'estimation.

Cette différence entre l'estimation faite à l'interne et la plus basse soumission démontre que la conjoncture économique actuelle du marché de l'affichage dynamique est favorable pour la ville.

Cet appel d'offres visant à retenir les services de certains corps de métier s'adressent uniquement à certains fournisseurs.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Aucune autorisation de conclure un contrat public par l'AMF n'est nécessaire pour ce type de contrat. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publi c*, que le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Libertevision Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 24 087,29\$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût des travaux.

Un montant total de 17 205,20 \$ taxes incluses en incidences sera ajouté aux dépenses des travaux pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux, de gestion des sols contaminés et d'utilités publiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle

Voir intervention des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 8 avril 2019 Fin des travaux : 8 Juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Parties prenantes	
Autre intervenant et sens de l'interv	vention
	ment : s citoyens_greffe et services administratifs (Luce
LaSalle, Direction (Louise POITRAS-TOUValidation du processus d'approvisionne LaSalle, Direction des relations avec les	ment :

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics

Intervenant et sens de l'intervention

Farid CHABOUNI

Chef de Division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05

2018/12/10 19:00



Dossier # : 11871510)50
----------------------	------------

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Pavage D'amour Inc., pour les travaux de

réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 050 537,21 \$ (contrat: 1 760 117,78 \$ + contingences 202 413,54 + incidences: 88 005,89 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 567317, contrat R.B. 18-

1775 - 10 soumissionnaires

D'autoriser une dépense maximale de 2 050 537,22 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Pavage D'amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 760 117,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 567317.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUT	ER Le 2018-12-04 11:31		
Signataire :		Benoit G GA	AUTHIER	
	_	Directeur d'arro	ondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1187151050

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Pavage D'amour Inc., pour les travaux de

réfection de revêtement bitumineux et de trottoirs de la rue Clément entre les rues Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 050 537,21 \$ (contrat: 1 760 117,78 \$ + contingences 202 413,54 + incidences: 88 005,89 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 567317, contrat R.B. 18-1775

- 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'arrondissement LaSalle a mandaté une firme afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 11 octobre au 2 novembre 2018. La soumission est valide pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1er mai 2019.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

· Addenda n° 1 publié le 16 octobre 2018: Modifications de la durée de la caution et à la

liste des travaux;

- · Addenda n° 2 publié le 19 octobre 2018: Modifications à la clause 13 Expériences du soumissionnaire.
- · Addenda n° 3 publié le 25 octobre 2018: Report de la date d'ouverture.
- · Addenda n° 4 publié le 26 octobre 2018: Réponses aux questions de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 150332 En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local. (Sommaire décisionnel #1154073001)

CM 161452 Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal »

CA17 20 0450 - Le 14 août 2017 D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction pour l'exécution des travaux de resurfaçage de la rue Clément, entre Lafleur et Trudeau, et du boulevard LaSalle, entre Alepin et la limite est de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018 et 2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

CA17 20 0428– le 14 août 2017 D'autoriser une dépense maximale de 103 339,53 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif de la rue Clément, entre Lafleur et Trudeau, et du boulevard LaSalle, entre Alepin et la limite est de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada Inc.), le contrat SP 17-1724.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 103 339,53 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DD 2187151010 – **Le 11 septembre 2018** - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de revêtement bitumineux de la rue Clément entre Lafleur et Trudeau dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en un réaménagement géométrique et au remplacement des trottoirs existants des deux côtés de la chaussée. Des avancées de trottoirs devront être construites et la géométrie des intersections seront revues (intersections et traverses surélevées). L'îlot central de l'intersection Lafleur devra être conservé.

Les travaux consistent en :

- · Scarification du revêtement bitumineux;
- · Reconstruction de la fondation;
- · Remplacement des trottoirs d'une largeur de 1.22 m par des trottoirs de 1.8 m;
- · Remplacement et déplacement de puisards;
- · Remplacement d'anneaux de regards, de puisards et chambres de vanne ainsi que l'ajustement de ceux-ci au profil final;
- · Déplacement et remplacement de bornes d'incendie;
- · Fourniture et mise en place de deux couches de pavage;
- · Reconstruction des aménagements endommagés lors des travaux, situés à l'arrière des trottoirs dalle et monolithique;

- · La construction d'avancée géométrique et d'intersection et traverses surélevées;
- · divers travaux connexes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 202 413,54\$ (taxes incluses), soit 11.5 % du coût des travaux. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet, lequel, comporte des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés et une gestion accrue des impacts étant donné la situation géographique des rues concernées par les travaux situés à proximité de plusieurs axes routiers, notamment, les accès à l'autoroute 20, la route 138 et le pont Mercier.

Il est à noter que certains travaux réalisés dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot auront d'importants impacts sur ce projet. Si la Ville juge que ces fermetures peuvent nuire au bon déroulement du projet, les travaux seront reporter en 2020 et une compensation de 1,5 % du prix soumissionné sera accorder à l'adjudicataire du contrat pour le report des travaux et payer par les contingences.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière, de fournitures de panneaux de signalisation écrite, de plaques odonymiques, de gestion des sols excavés ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 567317 s'est terminé le 2 novembre 2018. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 66.67%.

JUSTIFICATION

La Direction des transports a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et va réserver les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2019-2021 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

	RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Pavages d'amour Inc	1 760 117,78 \$	1 760 117,78 \$
2	Eurovia Québec Construction Inc	1 799 602,46 \$	1 799 602,46 \$
3	Roxboro Excavation Inc	1 813 799,51 \$	1 813 799,51 \$
4	Construction Viatek	1 896 251,63 \$	1 896 251,63 \$
5	Construction Bau-Val Inc	1 967 000,00 \$	1 967 000,00 \$
6	De Sousa - 4042077 Canada Inc	1 999 115,17 \$	1 999 115,17 \$
7	Charex Inc	2 014 717,27 \$	2 014 717,27 \$
	Demix Construction, Division de crh Canada		
8	Inc	2 052 305,59 \$	2 052 305,59 \$
9	Sintra Inc (Région Montérigie -Rive sud)	2 232 939,94 \$	2 232 939,94 \$
10	Les entreprises Bucaro Inc	2 406 565,87 \$	2 406 565,87 \$
	Dernière estimation réalisée (\$)	1 567 163,29 \$	1 567 163,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 994 241,52 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	13,30
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	646 448,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	36,73
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	192 954,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	12,31
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	39 484,68 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	2,24

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation de la firme mandatée est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte, nous avons comparé cette estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12,31 % supérieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Pavages D'amour Inc. a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF et l'autorisation renouvelée est valide jusqu'au 17 avril 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier. Un renouvellement sera donc exigé avant le début des travaux.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié <u>l'article 573</u> de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur. »

Pavages D'amour Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal (Voir les décisions antérieurs et le sommaire décisionnel de son inscription en pièce jointe).

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-17-001 Évaluation du rendement des fournisseurs de la Ville de Montréal, si le plus bas soumissionnaire conforme est sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, les responsables de l'arrondissement peuvent recommander au conseil d'arrondissement l'une des options suivantes :

- Octroyer le contrat bien que le plus bas soumissionnaire conforme soit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Octroyer le contrat au second soumissionnaire conforme qui n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- Annuler l'octroi du contrat s'il n'est pas jugé à l'avantage de la Ville de l'octroyer au second soumissionnaire.

L'inscription de l'entreprise Pavages D'Amour Inc sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (FRI) a été faite à la suite de services jugés insatisfaisant lors d'opérations de déneigement des chaussées et trottoirs.

Étant donné que:

- · L'entrepreneur à déjà réalisé plusieurs projets de réfection complète de rue dans l'arrondissement de LaSalle;
- · Le rendement de l'entrepreneur a été satisfaisant lors de la réalisation de ces contrats;
- · Le service attendu par l'entrepreneur est de nature complètement différente de celui pour lequel l'entreprise a été inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- · L'écart entre le second soumissionnaire et le plus bas soumissionnaire est de 39 484,68 \$;
- · Il ne serait pas financièrement avantageux pour la Ville de recourir au second soumissionnaire.

Pour ces motifs, il est recommandé d'octroyer le contrat à Pavages D'amour Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 1 760 117,78 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 88 005,89 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire.

Des contingences de 11.5% du contrat soit un montant de 202 413,54 \$ (taxes incluses) ont été rajoutées afin de couvrir les travaux imprévus.

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 962 531,32 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 760 117,78 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 202 413,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 050 537,22 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 88 005,89 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 872 413,79 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

En résumé

	MONTREAL - SIVT PRR		
RUES	PAVAGE PRR	TROTTOIR PRR	TOTAL PRR
Total (Hors taxes)	1 256 370,00 \$	274 500,00 \$	1 530 870,00 \$
Contingences 11,5 %	144 482,55 \$	31 567,50 \$	176 050,05 \$
Total travaux	1 400 852,55 \$	306 067,50 \$	1 706 920,05 \$
+ TPS (5%)	70 042,63 \$	15 303,38 \$	85 346,00 \$
+ TVQ (9,975%)	139 735,04 \$	30 530,23 \$	170 265,27 \$
Total taxes incluses	1 610 630,22 \$	351 901,11 \$	1 962 531,33 \$
Total taxes nettes	1 470 720,07 \$	321 332,62 \$	1 792 052,69 \$
Incidences: 5%	62 818,50 \$	13 725,00 \$	76 543,50 \$
+ TPS (5%)	3 140,93 \$	686,25 \$	3 827,18 \$
+ TVQ (9,975%)	6 266,15 \$	1 369,07 \$	7 635,21 \$
Total incidences taxes incluses	72 225,57 \$	15 780,32 \$	88 005,89 \$
Total incidences taxes nettes	65 951,57 \$	14 409,53 \$	80 361,11 \$
Total taxes incluses	1 682 855,79 \$	367 681,43 \$	2 050 537,22 \$
Total taxes nettes	1 536 671,64 \$	335 742,15 \$	1 872 413,79 \$

Cette dépense est prévue au PTI 2019-2021 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau en pièces jointes au

dossier.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)		NET (D-B- 0.5*C)
Contrat	1 530 870,00 \$	76 543,50 \$	152 704,28 \$	1 760 117,78 \$	1 607 222,14 \$
Contingences (11,5%)	176 050,05 \$	8 802,50 \$	17 560,99 \$	202 413,54 \$	184 830,55 \$
Total contrat avec contingences	1 706 920,05 \$	85 346,00 \$	170 265,27 \$	1 962 531,33 \$	1 792 052,69 \$
Incidence -5%	76 543,50 \$	3 827,18 \$	7 635,21 \$	88 005,89 \$	80 361,11 \$
Total payé par SIVT - PRR	1 783 463,55 \$	89 173,18 \$	177 900,49 \$	2 050 537,22 \$	1 872 413,79 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

Il est souhaitable que les travaux du présent contrat soient coordonnés avec des travaux majeurs planifié par le Ministère des transports.

Dans le cas de report en 2020, des clauses contractuelles sont prévues au présent contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées

Début des travaux : Fin Mai 2019 Fin des travaux : Fin Juillet 2019 **Début:** 2019-05-22 **Fin:** 2019-07-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture:

Jean CARRIER, 30 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI Chef de Division **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-23

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.06

2018/12/10 19:00



Dossier # : 11805//00	t

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Imprimerie Norecob au montant de 69

492,03 \$ taxes incluses, pour l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal et d'un répertoire Loisirs/Culture pour l'année 2019,

appel d'offres18-17358.

D'accorder un contrat à Imprimerie Norecob au montant de 69 492,03 \$ taxes incluses, pour l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal et d'un répertoire Loisirs/Culture pour l'année 2019, suite à l'appel d'offres 18-17358.

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2019.

Signé par	Benoit G GAL	JTHIER Le 2018-12-04 14:52	
Signataire :		Benoit G GAUTHIER	
		Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1180577006

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Imprimerie Norecob au montant de 69

492,03 \$ taxes incluses, pour l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal et d'un répertoire Loisirs/Culture pour l'année 2019,

appel d'offres18-17358.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle va produire en 2019, pour une 36^e année, un bulletin municipal (Accent le Journal) ainsi qu'un répertoire des activités de loisirs et culture, et doit trouver un fournisseur pour imprimer ces sept parutions en nombre suffisant pour qu'elles soient distribuées à tous les foyers, commerces et industries de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 200009 - 18 janvier 2018 - Contrat à Imprimeries Transcontinental inc. au montant de 68 954,19 \$, taxes incluses.

Résolution CA17 200068 - 6 février 2017 - Contrat à Imprimerie Norecob au montant de 63 012,05 \$, taxes incluses.

Résolution CA16 200019 - 11 janvier 2016 - Contrat à Imprimerie Norecob au montant de 62 189,97 \$, taxes incluses.

Résolution CA15 200017 - 12 janvier 2015 - Contrat à Payette et Simms inc. au montant de 66 995,93 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'option de base prévoit l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal en 38 000 exemplaires et d'un répertoire Loisirs/Culture en 39 000 exemplaires, entre les mois de janvier et décembre 2019, soit :

4 numéros de 16 pages

2 numéros de 8 pages

Répertoire Loisirs de 48 pages avec un encart culturel de 16 pages

Pour un total de 144 pages.

JUSTIFICATION

Trois (3) fournisseurs ont été invités à soumettre un prix pour le travail d'impression et seulement deux (2) ont soumis un prix. L'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 14 novembre 2018 à 11 h.

Résultats (taxes incluses)

Imprimerie Norecob	69 492,03 \$
Imprimeries Tanscontinental Inc.	72 247,76 \$

La soumission la plus basse, reçue de la compagnie Imprimerie Norecob, est conforme aux conditions du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Anna BEZEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA Chef de division relations avec les citoyens et greffe ENDOSSÉ PAR

Le: 2018-11-27

Pierre DUPUIS Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.07

2018/12/10 19:00



Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat au Groupe ABF Inc. pour effectuer des

> travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle dépense totale de 1 822 455,97 \$ taxes incluses (contrat: 1 671 977,95 \$ + contingences 83 598,90 \$, incidences : 66 879,12 \$) - Appel d'offres public 532721- Contrat T.18-1754 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 1 822 455,27 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Groupe ABF Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 671 977,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 532721.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-23 17:11					
Signataire :	Benoit G GAUTHIER					
	Directeur d'arrondissement					

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1187151047

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat au Groupe ABF Inc. pour effectuer des

travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle dépense totale de 1 822 455,97 \$ taxes incluses (contrat : 1 671 977,95 \$ + contingences 83 598,90 \$, incidences : 66 879,12 \$) - Appel d'offres public 532721- Contrat T.18-1754 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de bonne qualité sur ses rues. Nous prévoyons réaliser des travaux de réfection de sections de trottoirs sur diverses rues locales dans l'arrondissement ainsi que les rues artérielles où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée.

La reconstruction des sections de trottoirs est nécessaire lorsqu'il y a des fissures affectant la sécurité des piétons ou lorsqu'un changement au trottoir est nécessaire dû à une nouvelle construction d'un bâtiment ou un changement dans le cours d'eau. Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie et il n'y a pas d'entente cadre disponible.

Deux addenda ont été émis :

No 1: Modifications aux clauses techniques spéciales.

No 2 : Modifications aux clauses administratives spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0217 - 7 mai 2018 - D'autoriser une dépense totale de 1 788 232,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Cojalac Inc., le contrat T.17-1730 à cette fin (soumission 509731), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 788 232,62 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA17 20 0118 6 mars 2017 - D'autoriser une dépense totale de 1 787 271,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc, le contrat T.17-1701 à cette fin

(soumission 477820), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 787 271,43 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à reconstruire des sections de trottoirs de différentes longueurs sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. De plus, 24 sections de rue seront repavées en 2019 dans le cadre des travaux de planage revêtement de la Ville de Montréal. La liste est jointe au présent sommaire. L'arrondissement prévoit reconstruire 20% des trottoirs de ces rues. Cette partie des travaux est financée par la ville centre.

Des soumissions publiques ont été demandées suivant l'annonce publiée dans le journal Constructo édition du 14 Septembre 2018 et sur le système de babillard électronique SÉAO pour l'exécution des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, contrat T.18-1754, soumission 532721.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 octobre 2018 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Cinq (5) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir le registre de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 60% des preneurs de cahier des charges.

Un montant total de 66 879,12 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de la construction des trottoirs soit 11 976,26\$ payé par LaSalle et 54 902,86 \$ payé par la SIVT. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

CSCIIII	RÉSULTATS DE SOUMISSION (incluant taxes)					
RESOLIATS DE SOUPISSION			_	taxes		
			Autres :			
		Prix de	Contingences+			
	Firmes soumissionnaires	base	incidences (9%)	Total		
		1 671		1 822 455,96		
1	Groupe ABF Inc.	977,95 \$	150 478,02 \$	\$		
		1 705		1 858 970,78		
2	Cojalac Inc.	477,78 \$	153 493,00 \$	\$		
		1 708		1 862 703,36		
3	Les entreprises Ventec Inc.	902,17 \$	153 801,20 \$	\$		
		1 669		1 819 623,67		
	Dernière estimation réalisée (\$)	379,51 \$	150 244,16 \$	\$		
				1 848 043,37		
Coí	it moyen des soumissions conformes			\$		
Éca	art entre la moyenne et la plus basse					
	conforme (%)			1,40		
Éca	Écart entre la plus haute et la plus basse					
	conforme (\$)			40 247,40 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse						
	conforme (%)			2,21		
Éca	art entre la plus basse conforme et la					
	dernière estimation (\$)			2 832,29 \$		

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	0,16
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	36 514,81 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	2,00

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0.16 % inférieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Groupe ABF Inc. a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF valide jusqu'au 17 février 2018 et a introduit une demande de renouvellement dans les délais prescrit, son autorisation est donc valide.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Groupe ABF Inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 83 598,90 \$, taxes incluses, correspondant à 5 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle (rues Locales)

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Financement du Service des infrastructures de la voirie et des transports - SIVT (rues Artérielles)

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Voir intervention du SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 8 avril 2019 Fin des travaux : fin novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle, Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

ENDOSSÉ PAR

Le: 2018-11-15

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture:

Jean CARRIER, 16 novembre 2018

Farid CHABOUNI Chef de Division Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2018/12/10 19:00



Dossier # : 11805//00

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. pour le

> service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 427,97 \$ taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020 avec deux années d'option de renouvellement. (Appel d'offres 18-17340, 3 soumissionnaires)

D'accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 427,97 \$ taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020 avec deux années d'option de renouvellement d'une année chacune.

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2019.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 11:33				
Signataire :	Benoit G GAUTHIER				
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement				



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1180577007

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. pour le

service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 427,97 \$ taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020 avec deux années d'option de renouvellement. (Appel d'offres 18-17340, 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Un service de sécurité est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement de 7 h à 23 h du lundi au samedi. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin. La surveillance est possible le dimanche sur demande à un taux horaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0659: 1170577008 - Neptune Security Services :117 238,70\$. Prolongation

appel d'offres n° 16-156777.

CA16 20 0688: 1167405001 - Neptune Security Services: 117 238,70 \$. Appel d'offres

numéro nº16-15677.

CA15 200712: 1152606006 - Neptune Security Services: 74 367,86 \$. Prolongation

appel d'offres n° 14-13987.

DESCRIPTION

Le contrat en vigueur vient à échéance le 31 décembre 2018. L'arrondissement est donc retourné en appel d'offres pour maintenir l'offre de services.

Le nouveau contrat est pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020. Il s'agit d'un contrat de deux ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune selon les mêmes modalités.

À la suite de l'analyse des soumissions, deux des trois soumissions ont été jugées conformes: Neptune Security Services Inc. et Axia Services. La soumission du Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. a été jugée non conforme puisque la firme ne possède pas les trois (3) années d'expérience exigées à la clause « 1.07 Admissibilité » de la section Régie du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Les agents de sécurité veillent à l'accueil et à l'orientation des visiteurs de la mairie d'arrondissement. Ils veillent également à la sécurité des biens et des personnes de la mairie d'arrondissement.

.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Trois soumissions ont été reçues à la suite d'un appel d'offres public dont l'ouverture à eu lieu le jeudi 22 novembre 2018 à 13 h 30.

Résultats (taxes incluses)

NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. 237 427,97 \$
CENTRE INVESTIGATUON & SÉCURITÉ CANADA INC. 239 144,32 \$
AXIA SERVICES 262 027,94 \$

L'ouverture des soumissions a été faites par le Service du greffe de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

Luce DOYON, 30 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA Chef de division relations avec les citoyens et greffe ENDOSSÉ PAR

Le: 2018-11-29

Pierre DUPUIS Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.09

2018/12/10 19:00

---!---# - 44074F44



DOS	ssier # : 118/151054

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Accorder un contrat gré à gré à Les surfaces sécuritaires Carpell

Inc., pour la fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 73 000,28 \$, taxes incluses (contrat: 71

568,90\$ + contingences 1 431,38\$). \$, taxes incluses -

soumission 573752 - Contrat G.A.G. 18-1787.

D'accorder une dépense maximale de 73 000,28 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les surfaces sécuritaires Carpell Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat gré à gré à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 568,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 573752.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:41
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1187151054

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat gré à gré à Les surfaces sécuritaires Carpell

Inc., pour la fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 73 000,28 \$, taxes incluses (contrat: 71 568,90\$ + contingences 1 431,38\$). \$, taxes incluses -

soumission 573752 - Contrat G.A.G. 18-1787.

CONTENU

CONTEXTE

Le jeu d'eau L'Aquaciel construit il y a plusieurs années connaît un grand succès auprès des utilisateurs et certaines zones de jeux sont sur-utilisées telles que les sorties de glissade ou jeux. Malgré les corrections effectuées en 2017 et l'ajout d'un scellant, le revêtement synthétique de l'Aquaciel dans la section des jeux d'enfants est en mauvais état et son remplacement est devenu nécessaire afin de s'assurer de la sécurité des enfants. Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat par demande de prix pour la fourniture et l'installation du revêtement synthétique sur deux (2) aires de jeux sur le site l'Aquaciel, situé au centre Dollard St-Laurent situé sur la 75e Avenue, à l'intersection du boulevard de la Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle.

Un deuxième contrat sera octroyé en 2019 pour réaliser les travaux permettant d'enlever le revêtement existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de fourniture et d'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel. Une demande de prix a été soumise au fournisseur Les surfaces sécuritaires Carpell Inc. pour la fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel de l'arrondissement de LaSalle le 23 novembre 2018. La soumission est valide 120 jours suivant la date d'ouverture.

Le fournisseur aura à fournir les services suivants :

- · Fourniture et installation, du revêtement sur les deux (2) aires des jeux d'eau;
- · Fourniture des garanties spécifiques aux composantes fournies;

Les travaux d'installation du revêtement débuteront au printemps 2019 aussitôt que la

température de pose exigée par le fabricant pourra être respectée.

Dans le cadre , de la fourniture et l'installation de revêtement synthétique des aires de jeux au site l'Aquaciel de l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences est de 1 431,38\$ (taxes incluses), soit 2 % du coût des travaux, est destiné à couvrir les travaux imprévus.

JUSTIFICATION

Un seul fournisseur travaillant dans le domaine des jeux d'eau a été invité à fournir un prix, étant donné le peu de produit disponible pour ce genre de surface, l'arrondissement avait précédemment sollicité des firmes lors d'un appel d'offres et un seul fournisseur (Les surfaces Carpell Inc.) a manifesté son intérêt. L'appel d'offres a été infructueux. L'analyse de soumission complète est jointe au présent dossier.

L'estimation des travaux s'élève à 74 931,51\$ et le prix de l'adjudicataire conforme est 4.49% inférieur au montant de l'estimation interne.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entrepreneur est en respect des règles avec ou sans rotation pour les contrats de gré à gré (Voir pièce jointe).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les surfaces sécuritaires Carpell Inc., le soumissionnaire admissible à un contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront financés tel que mentionné dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : mai 2019 Fin : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

Luce DOYON, 4 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI Chef de Division **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-30

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.10

2018/12/10 19:00



Dos	ssier # : 1180269015

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc.pour des

travaux de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 130 284,93 \$, taxes incluses (contrat : 1 027 531,75 \$ + contingences: 102 753,18 \$) – Appel

d'offres public no 566116 - Contrat BAT.18-337 (4

soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 1 130 284,93 \$, taxes incluses (contrat : 1 027 531,75 \$ + contingences: 102 753,18 \$), pour des travaux de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les Couvertures St-Léonard Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 566116 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 027 531,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 14:52
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1180269015

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc.pour des

travaux de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de

LaSalle – Dépense totale de 1 130 284,93 \$, taxes incluses

(contrat : 1 027 531,75 \$ + contingences: 102 753,18 \$) - Appel

d'offres public no 566116 - Contrat BAT.18-337 (4

soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La toiture du bâtiment principal de la mairie situé au 6^e étage est composée de plusieurs bassins en membrane élastomère et d'un dôme avec un revêtement en cuivre. Les deux types de revêtement présentent un état d'usure assez avancé et nécessitent des travaux de réfection.

L'arrondissement de Lasalle souhaite effectuer des travaux pour la réfection du revêtement des bassins et du dôme. De plus, des travaux ponctuels de réparation de la dalle du toit et de la structure du dôme, ainsi que des travaux mécaniques et électriques, sont prévus dans le présent mandat.

L'appel d'offres public a été lancé le 2 octobre 2018 pour des travaux de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 22 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 octobre 2018 à 10 h 30.

Trois addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition et la réfection des toitures en membrane élastomère du 6^e étage;
- La démolition et la réfection de la toiture du dôme en cuivre;

- Des travaux de réparation de la dalle du toit et de la structure du dôme;
- Des travaux en mécanique et électricité, comme l'enlèvement temporaire des équipements existants sur le toit;
- Des travaux intérieurs connexes.

JUSTIFICATION

Sept (7) entrepreneurs ont prix possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Les Couvertures St-Léonard Inc	1 027 531,75 \$
LK Toitures	1 089 848,03 \$
Toitures Trois Étoiles Inc.	1 533 191,63 \$
Développement Atrium Inc.	1 775 673,90 \$
Estimation réalisée	900 506,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 356 561,32 \$ 32,02
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	748 142715 \$ 72,81
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	127 024,89 \$ 14,11
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	62 316,28 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse)	02 310,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	6,06

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 14,11 % supérieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Couvertures St-Léonard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 102 753,18 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 1 130 284,93 \$ taxes incluses proviendra du règlement d'emprunt LaSalle LAS - 0107

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Avril 2019 (date dépendant des conditions météorologiques)

Fin des travaux: Juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle, Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)					
Autre intervenant et sens de l'interv	ention				
Parties prenantes					
Lecture :					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-11-29			

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.11

2018/12/10 19:00



	Dossier # : 11868	18088

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social, Division du développement

social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion de

l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel

d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

D'attribuer au Groupe Sodem inc. le contrat pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2018-12-03 13:26
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1186818088

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division du développement responsable:

social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion de

> l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel

d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat actuel pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures de l'arrondissement se termine le 31 décembre 2018.

Un appel d'offres a été publié le 18 septembre 2018 pour un service de gestion d'installations aquatiques dans l'arrondissement de LaSalle dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Six (6) compagnies ont pris les documents et un (1) nous a soumis des prix.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 octobre 2018 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA13 20 0536 (1133413081) adoptée le 30 septembre 2013 :

D'attribuer au Groupe Sodem inc. le contrat pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 930 482,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 (appel d'offres public no 13-13005).

Résolution no CA08 20 00710 adoptée le 1er décembre 2008 : D'octroyer le contrat de service Gestion des équipements loisirs - piscines à Sogep pour une période de cinq ans, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Le devis pour la gestion des installations aquatiques propose un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit 2019, 2020 et 2021. Ce contrat pourra être prolongé par période d'un an pour un maximum de deux prolongations selon l'article 4 des clauses administratives particulières du devis.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture des soumissions, et à l'évaluation effectué par le comité de sélection lequel recommande d'accorder le contrat au Groupe Sodem Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gestion des installations aquatiques, pour un montant de 2 862 891,30 \$, toutes taxes incluses, pour une période de trois (3) ans. Six firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement une firme a déposé leur offre. La firme est conforme et répond aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

Ce contrat est nécessaire afin de maintenir l'offre d'activités aquatiques dans l'arrondissement de LaSalle.

Le tableau suivant résume les résultats du contrat octroyé :

	RÉSULTATS DE SOUMISSION			
	TOTAL			
Firmes soumissionnaires		(incluant taxes)		
1.	Le Groupe Sodem Inc.	2 862 891,30 \$		
Estimati	on réalisée en juin 2018 (1 000 000 \$/an)	3 449 250,00 \$		

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le déboursé total prévu pour ce contrat de trois ans est de 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes.

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Pour les années 2019, 2020 et 2021, il faut prévoir annuellement une dépense nette approximative de 871 400,45 \$.

	2019 (avant taxes)	2020 (avant taxes)	2021 (avant taxes)
Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme)	581 004,00 \$	581 004,00 \$	581 004,00 \$
Piscines extérieures	249 000,00 \$	249 000,00 \$	249 000,00 \$
Total	830 004,00 \$	830 004,00 \$	830 004,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat contribue à offrir aux citoyens l'accès à des activités aquatiques et vise donc à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non octroi du contrat nous obligerait à maintenir les installations aquatiques fermées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er janvier 2019 Fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux procédures requises pour l'octroi d'un contrat. Ce dossier respecte également les politiques et les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-20

Alain LAVOIE Alain LAVOIE

C/d dev.sport & plein air C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.12

2018/12/10 19:00



Dossier	· # : 1180269016

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin Inc. pour des

services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle -Dépense totale de 94 525,55 \$, taxes incluses (contrat : 85 932,32 \$ + contingences : 8 593,23 \$) - Appel d'offres public n°

572992 - Contrat BAT.18-340.1 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 94 525,55 \$, taxes incluses (contrat : 85 932,32 \$ + contingences : 8 593,23 \$), pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michel-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Riopel Dion St-Martin Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 572992 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 85 932,32 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 09:54	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement	



IDENTIFICATION Dossier #:1180269016

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division responsable:

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin Inc. pour des services Objet:

professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de

94 525,55 \$, taxes incluses (contrat: 85 932,32 \$ +

contingences: 8 593,23 \$) - Appel d'offres public n° 572992 -

Contrat BAT.18-340.1 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Ouellette est composé d'un terrain de baseball, de trois terrains de tennis, d'un terrain de basketball, d'aires de jeux pour enfants, d'une aire de jeux d'eau, d'une piscine avec un chalet, des espaces verts et du chalet Michel-Panetta adjacent aux jeux de Bocce. Le chalet Michel-Panetta et son site sont utilisés par le Club d'âge d'or II Falchi pour des activités sociales et de loisirs tels que : jeu de bocce, jeux de société, billard et autres activités. Dû à une hausse d'achalandage dudit club, la capacité d'accueil du chalet est devenue insuffisante par rapport à la demande. L'arrondissement de LaSalle souhaite agrandir le chalet pour augmenter la capacité d'accueil de celui-ci.

Le présent mandat vise à retenir des services professionnels en architecture et ingénierie pour préparer les plans et devis nécessaires aux travaux d'agrandissement.

L'appel d'offres public a été lancé le 1 novembre 2018 pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michel-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2018 à 10 h 30.

Un addenda a été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants:

Phase de conception:

- · Analyser les plans de l'existant ;
- · Valider les relevés des espaces existants ;
- · Rencontrer les intervenants de l'arrondissement ;
- · Analyser les besoins et les informations transmises ;
- · Proposer des solutions d'aménagement préliminaires ;
- · Préparer les plans et devis à partir de la solution d'aménagement finale retenue ;
- · Fournir le support nécessaire pour l'appel d'offres.

Phase exécution:

- § Surveillance des travaux selon les besoins ;
- § La vérification des dessins d'atelier et de détails ;
- § Coordonner les réunions de chantier au besoin et rédiger les minutes de réunion. La fréquence de ces réunions est d'une par deux semaines ou moins selon le déroulement des travaux ;
- § Préparer et distribuer les procès-verbaux des réunions de chantier ;
- § Préparer, analyser, négocier et recommander les ordres de changement pour les travaux supplémentaires, s'il y a lieu ;
- § S'assurer du respect de l'échéancier des travaux et de l'enveloppe budgétaire ;
- § Valider et approuver les certificats de paiement ;
- § Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences ;
- § Fournir les plans tels que construits (TQC) format « Pdf » et « Dwg ».

JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes ont prix possession des documents d'appel d'offres et six (6) ont déposé une soumission dont une a été rejetée.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, cinq (5) des six (6) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Riopel Dion St-Martin Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix total de la soumission
Riopel Dion St-Martin Inc	79	11,52	85 932,32 \$
Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	86,5	11,22	94 931,98 \$
Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.	71,5	9,12	100 378,23 \$
Nadeau Nadeau Blondin Architectes Inc.	72	7,38	124 659,92 \$
Réal Paul Architecte Inc.	79	7,22	137 027,21 \$
Dernière estimation réalisée			92 899,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-6 96 <i>7,4</i> 9 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernièr ((l'adjudicataire – estimation) / estima	(%)	(7,50)	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)			8 999,67 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudica			10,47

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 7,5 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Riopel Dion St-Martin Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 85 932,32 \$, taxes incluses, une fois les deux (2) enveloppes ouvertes.

Des contingences de 10 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 8 593,23 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 94 525,55 \$ taxes incluses, proviendra du PTI bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du mandat : Décembre 2018 Début des travaux : Septembre 2019

Fin des travaux : Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-29

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.13

2018/12/10 19:00



Dossier # : 118/84600

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les

citoyens_greffe et services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accepter l'offre de Fibrenoire Inc. pour le renouvellement de la

maintenance du réseau de fibres optiques au montant de 37 644.84 \$ taxes incluses et autoriser la signature de l'entente de

services

D'accepter l'offre de Fibrenoire Inc pour le renouvellement de la maintenance du réseau de fibres optiques au montant de 37 644.84 \$ taxes incluses et autoriser la signature de l'entente de services.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-28 23:05
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1187846001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les

citoyens_greffe et services administratifs , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter l'offre de Fibrenoire Inc. pour le renouvellement de la

maintenance du réseau de fibres optiques au montant de 37 644.84 \$ taxes incluses et autoriser la signature de l'entente de

services

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 août 2010, nous avons accordé un contrat à la firme TelTech 2000 Inc pour l'installation d'un réseau de fibres optiques. Dans cet appel d'offres, était inclus la maintenance des 5 années suivant la mise en service de la fibre. La maintenance inclus les frais de location de structures de soutènement et les frais d'entretien du réseau. L'arrondissement est propriétaire de 24 fibres optiques à l'intérieur d'une gaine propriété de l'adjudicataire. Puisque la gaine est la propriété de l'adjudicataire, c'est lui qui est responsable des permis avec les propriétaires des structures de soutènement (Bell, Hydro-Québec, Telus, Fibrenoire, MTO, CSEM, Vidéotron, Rogers) et l'arrondissement lui rembourse les frais plus des frais de gestion.

En juin 2016, l'arrondissement a autorisé la cession du contrat à la firme Fibrenoire Inc et a signé l'entente de service pour la maintenance du réseau de fibres optiques se terminant le 31 décembre 2016. Par la suite, annuellement, l'arrondissement doit approuver le renouvellement de l'entente puisque Fibrenoire Inc est propriétaire de la gaine contenant les fibres de l'arrondissement, elle est donc la seule firme à pouvoir offrir le service de maintenance du réseau de fibres de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200658 - 18 décembre 2017 - Entente de service Fibrenoire Inc. 2018 au montant de 38 347.27 \$, taxes incluses.

CA16 200687 - 5 décembre 2016 - Entente de service Fibrenoire Inc. 2017 au montant de 38 231,07 \$, taxes incluses.

CA16 200315 - 6 juin 2016 - Entente de service avec Fibrenoire Inc. au montant de 210 641,50 \$, taxes incluses.

CA10 200427 - 18 août 2010 - Contrat avec TelTech 2000 Inc. au montant de 319 788,39 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Accepter l'offre de service Fibrenoire Inc pour le renouvellement de la maintenance du réseau de fibres optiques au montant de 37 644.84\$, taxes incluses, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019 et autoriser la signature de l'entente de services.

JUSTIFICATION

Pour pouvoir continuer à utiliser notre réseau de fibres optiques nous devons adhérer à la maintenance du réseau. Seule la firme Fibrenoire Inc peut nous offrir ce service sur notre réseau. Article 573.3 par. 2° LCV.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 34 374.76 \$ (montant net des ristournes de taxes) sera entièrement financé par le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-27

Lyne LAMBERT Pierre DUPUIS

C/D Ressources financières, matérielles et informationnelles

Directeur des Relations avec les citoyens, Greffe et Services administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.14

2018/12/10 19:00



DOSSI	er#:118/151052

Unité administrative responsable :

 $\label{lem:condiscess} \mbox{Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division}$

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver un déboursé additionnel de 3 190,83 \$, taxes incluses,

pour effectuer des travaux de réparation de la conduite

d'aqueduc sur la rue Perras de l'arrondissement de LaSalle (bon de commande 1276141), accordé à Les Pavages Chenail Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 442,21 \$, taxes

incluses, à 27 633,04 \$, taxes incluses.

D'approuver un déboursé additionnel de 3 190,83 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue Perras de l'arrondissement de LaSalle (bon de commande 1276141), accordé à Les Pavages Chenail Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 442,21 \$, taxes incluses, à 27 633,04 \$, taxes incluses. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 14:52	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1187151052

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver un déboursé additionnel de 3 190,83 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc

sur la rue Perras de l'arrondissement de La Salle (bon de

commande 1276141), accordé à Les Pavages Chenail Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 442,21 \$, taxes

incluses, à 27 633,04 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons eu plusieurs fuites d'eau sur la conduite de la rue Perras au cours de l'année 2018. Les fuites ont été colmatées par l'installation de plusieurs manchons, chaque intervention a générée une nouvelle fragilisation de la conduite qui était vétuste. Il n'était plus possible d'installer un nouveau manchon de réparation lorsque une nouvelle fuite a était détectée, un remplacement de plusieurs sections de conduite était nécessaire. Ne pouvant réaliser ces travaux en régie, l'arrondissement a fait le choix de donner le contrat à une entreprise ayant les compétences dans ce type de travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser consistent à retirer plusieurs sections de la conduite d'eau de 200 mm et à le remplacer par des nouvelles sections avec deux manchons de raccordement. Par la suite, un remblai de pierre a été fait jusqu'à la mi-hauteur du tuyau, le reste du remblai, par bétonnage et au final le pavage de la rue.

JUSTIFICATION

Les employés attitrés à la section d'aqueduc n'ont pas l'expertise nécessaire pour effectuer ce genre de réparation soit le remplacement de plusieurs conduites. L'arrondissement de LaSalle a alors octroyé un contrat gré à gré à Les Pavages Chenail Inc., afin de réaliser les travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue Perras. Le contrat original, de gré à gré, s'élevait à 24 442,21\$, toutes taxes incluses.

Afin de répondre aux besoins du chantier, des quantités de MG20 ont dû être ajoutées, provoquant ainsi un dépassement du contrat original.

Le dépassement de coût du mandat octroyé s'élève à 3 190,83 \$, toutes taxes incluses, soit 13,05 % du contrat accordé. Cette dépense additionnelle pourrait être ajouté au bon de commande 1276141.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bon de commande 1276141 2130.0010000.301718.04121.55402.000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fuite d'eau devait être réparée dans les plus brefs délais. La fermeture partielle des vannes a réduit la pression sur le réseau et dans les résidences de la rue Perras.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

Luce DOYON, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI Chef de Division **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-29

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.15 2018/12/10



Dossier #: 1180269018

19:00

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement

responsable :

Niveau décisionnel Conseil d'arrondissement

proposé :

Projet:

Objet: Autoriser une dépense additionnelle de 51 440,21 \$, taxes

incluses (contrat: 46 763,83 \$ + contingences: 4 676.38 \$) pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans

l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Gestion Septem Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 499 566,38 \$ taxes incluses à 551 006,56 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 51 440,21 \$, taxes incluses (contrat: 46 763,83 \$ + contingences: 4 676.38 \$) pour le contrat BAT.18-325 accordé à Gestion Septem Inc. pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 499 566,38 \$ taxes incluses à 551 006,56 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:41		
Signataire :	Benoit G GAUTHIER		
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement		



IDENTIFICATION Dossier #:1180269018

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 51 440,21 \$, taxes

incluses (contrat: 46 763,83 \$ + contingences: 4 676.38 \$) pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans

l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Gestion Septem Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 499 566,38 \$ taxes incluses à 551 006,56 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 51 440,21 \$ taxes incluses, (contrat: 46 763,83 \$ + contingences: 4 676.38 \$) pour le contrat BAT.18-325 octroyé à Gestion Septem Inc. pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 499 566,38 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2018, et correspond à 10,30% du contrat initial.

Cette augmentation est nécessaire pour: Effectuer des travaux causés par des conditions de chantier différentes de celles présentées sur les plans et devis, effectuer des travaux de réparation et mise aux normes en plomberie des équipements existants et pour amélioration de la sécurité du personnel d'entretien du nouveau système de ventilation, qui auront à travailler sur le toit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 18 20 0249 - Adoptée le 4 juin 2018 : accorder un contrat à Gestion Septem Inc. au prix total de 499 566,38 \$ pour des travaux de ventilation au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux

DESCRIPTION

Les ajustements comportent principalement les éléments suivants:

- Fournir et installer un garde corps sur le toit;
- Fournir et installer des valves d'isolement;
- Fournir et remplacer les purgeurs d'air sur chacun des radiateurs de chauffage;
- Divers travaux de régulation et contrôle;

- Divers travaux de ventilation suite à des réaménagements des locaux;
- Divers travaux de réparation et mise aux normes en plomberie;
- Divers travaux électriques dus à des conditions de chantier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 51 440,.21 \$ taxes incluses, proviendra du PTI bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture:

Luce DOYON, 4 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.16

2018/12/10 19:00



Dossier # : 118/551023

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Compétence d'agglomération :

Accueil des touristes effectué dans l'agglomération

Projet:

Objet: Approuver la signature du bail par lequel l'arrondissement de

LaSalle loue à la compagnie Alimentation Nature X Press inc., des emplacements à des fins de services alimentaires pour la période débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, aux infrastructures suivantes : Centre sportif Dollard-St-Laurent et l'aréna Jacques-Lemaire, en échange

d'une commission de 10 % sur les ventes.

D'approuver la signature du bail par lequel l'arrondissement LaSalle loue à la compagnie Alimentation Nature X Press inc., des emplacements à des fins de services alimentaires pour la période débutant le $1^{\rm er}$ janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, au centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire, en échange d'une commission de 10 % sur les ventes.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signe par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 14:51
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement
	LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1187551023

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Compétence d'agglomération :

Accueil des touristes effectué dans l'agglomération

Projet: -

Objet : Approuver la signature du bail par lequel l'arrondissement de

LaSalle loue à la compagnie Alimentation Nature X Press inc., des emplacements à des fins de services alimentaires pour la période débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, aux infrastructures suivantes : Centre sportif Dollard-St-Laurent et l'aréna Jacques-Lemaire, en échange

d'une commission de 10 % sur les ventes.

CONTENU

CONTEXTE

Le bail actuel par lequel l'arrondissement de LaSalle loue à la compagnie Alimentation Nature X Press inc. des emplacements à des fins de services alimentaires, aux infrastructures suivantes : Centre sportif Dollard-St-Laurent et l'aréna Jacques-Lemaire, se termine le 31 décembre 2018. En 2017, le contrat a été prolongé pour une période d'un an selon l'article 3.3 du bail, aux mêmes termes et conditions. Par conséquent, nous devons procéder à la signature d'un nouveau bail, afin de poursuivre la location d'emplacements à la compagnie Alimentation Nature X Press inc., et ainsi maintenir l'offre alimentaire dans les infrastructure sportives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0663 adoptée le 18 décembre 2017 : bail par lequel l'arrondissement loue à Alimentation Nature X Press Inc., des emplacements à des fins de services alimentaires, au centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire, en échange d'une commission de 10 % sur les ventes.

Résolution CA16 20 0317 adoptée le 7 juin 2016 : résiliation du bail avec M. Kaviraj Beerodhee pour l'exploitation de deux concessions alimentaires dans les arénas de l'arrondissement.

Résolution CA13 20 0504 adoptée le 3 septembre 2013 : bail pour l'exploitation de deux concessions alimentaires dans les arénas de l'arrondissement avec monsieur Kaviraj Beerodhee pour une période de cinq ans.

Résolution CA08 20 0534 adoptée le 2 septembre 2008 : exploitation de deux concessions alimentaires dans les arénas de l'arrondissement par M. Robert Besner au montant de 18 500 \$ par année, p pour une période de 5 ans.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver la signature du bail par lequel l'arrondissement loue à la compagnie Alimentation Nature X Press inc., pour la période débutant au plus tard le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019, des emplacements à des fins de services alimentaires aux infrastructures suivantes : Centre sportif Dollard-St-Laurent et l'aréna Jacques-Lemaire, en échange d'une commission de 10 % sur les ventes. Il sera possible également lors d'événements spéciaux d'utiliser les espaces comptoirs afin de donner un service plus élargi.

La compagnie Alimentation Nature X Press inc. a été sélectionnée, car elle offrait un montant de commission plus élevé que l'autre soumissionnaire invité, Café L'Essentiel. Il est à noter qu'Alimentation Nature X Press inc. se spécialise dans l'offre alimentaire santé. Lors du sondage de satisfaction dans les infrastructures sportives, un grand nombre de citoyens avait identifié le peu de choix santé offert par l'ancien concessionnaire.

Pour chacun des emplacements, les machines suivantes seront installées : une machine à collation, une machine à breuvages, une machine repas et une machine à café.

Le bail est pourvu des clauses suivantes :

- 1. une option de résiliation de 60 jours suivant un préavis écrit de l'une ou l'autre des parties;
- 2. une option de renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- 3. le locataire aura l'obligation de remettre le bilan mensuel de ses ventes, sans demande préalable du locateur, pour l'ensemble des emplacements mentionnés au bail;
- 4. les locations ponctuelles seront possibles uniquement lors d'événements spéciaux et seront conditionnelles à l'approbation du représentant de la Ville.

JUSTIFICATION

Cette entente a été négociée par la DGILE. Les machines distributrices contribuent à offrir, à la clientèle qui fréquente ces infrastructures, des services alimentaires de qualité proposant une variété de produits frais et dépassant la politique alimentaire santé établie l'arrondissement. Les produits offerts devront être préalablement approuvés par les représentants de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus qui seront générés pour cette location dépendront des ventes. Une commission de 10 % sera versée pour chaque vente générée pour chacune des machines à l'exception des ventes des machines à repas.

Les recettes générées seront réparties de la façon suivante: Aréna Jacques-Lemaire

2412.001000.301731.07143.44303.011101.015024

Centre sportif Dollard-St-Laurent 2412.001000.301731.07143.44303.011101.015026

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation de bail est requise afin de continuer à maintenir l'offre de services alimentaires dans les différents emplacements et ainsi répondre aux besoins de la clientèle

qui fréquente ces établissements. Advenant un refus de l'administration, aucun service alimentaire ne sera donné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention	n	
Autre intervenant et sens de l'interv	vention	
Parties prenantes		
Louise TRAHAN, LaSalle		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-12-03

Alain LAVOIE C/d dev.sport & plein air

Louise RICHARD Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.17

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1180577008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser la signature de l'entente avec la Société canadienne de

> la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration entre elle et l'arrondissement en cas de sinistre pour une durée de trois

(3) ans pour un montant total de 17 676,19 \$.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration entre elle et l'arrondissement en cas de sinistre pour une durée de trois (3) ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) avec option de renouvellement de trois ans additionnels.

D'autoriser une dépense de 5 379,71 \$ pour la première année et de 6 148,24 \$ pour les deuxième et troisième années de l'entente.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-05 10:33						
Signataire :			В	enoit G GAU	ITHIER		
			Direc	teur d'arron	dissement		

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1180577008

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser la signature de l'entente avec la Société canadienne de

la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration entre elle et l'arrondissement en cas de sinistre pour une durée de trois

(3) ans pour un montant total de 17 676,19 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente de services aux sinistrés proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) vise à aider l'arrondissement à assurer l'encadrement des citoyens lors d'un sinistre. L'entente établie les paramètres de collaboration entre l'arrondissement et la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre. Cette entente permet à l'arrondissement d'avoir accès aux services et au matériel d'urgence de la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) prévus à l'entente.

L'entente est valide pour une période de trois (3) ans et entre en vigueur à la date de la signature par l'arrondissement prévue le 14 décembre. L'entente se renouvelle automatiquement pour une période additionnelle de trois ans à moins d'un avis contraire par l'une des deux (2) parties 90 jours avant sa date d'expiration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le ministère de la Sécurité publique conseille aux municipalités de conclure des ententes formelles avec certains organismes et plus particulièrement avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour ce qui est des services aux sinistrés. L'entente proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) permettra à l'arrondissement d'avoir accès aux services suivants en situation d'urgence : inscription et renseignement, accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours. Ceci comprend le soutien bénévole et logistique ainsi que le matériel d'urgence (lits pliants, couvertures, oreillers et trousses d'hygiène). Enfin, la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) possède une expertise en matière de situation de sinistre qui serait profitable à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement s'engage à verser annuellement et pour la durée de l'entente :

- 2018-2019 : 0,07 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.
- 2019-2020 : 0,08 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.
- 2020-2021 : 0,08 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.

La population servant au calcul par capita est fixée à 76 853 habitants.

Les coûts de 5 379,71 \$ pour la période 2018-2019 seront pris à même les budgets de fonctionnement 2018 et 2019.

La ventilation pour la durée de l'entente se fera comme suit :

2018 250,56 \$ 2019 5415,51 \$ 2020 6148,24 \$ 2021 5861,88 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-30

Nathalie HADIDA Chef de division relations avec les citoyens et greffe Pierre DUPUIS Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.18

 \checkmark

2018/12/10 19:00

	Dossier # : 1186818091
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour le prêt d'installations et de matériel pour l'exploitation du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totale de 503 730 \$.
Hadida, secrétaire d'arrond d'arrondissement suppléan convention à intervenir ent l'arrondissement de LaSalle Centre culturel et commun annuelle pour la période du D'accorder une contribution	n Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie dissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire et et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la tre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et e pour le prêt d'installations et de matériel pour l'exploitation du la lautaire Henri-Lemieux et la réalisation de sa programmation u 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. In financière de 250 000 \$ pour l'année 2019 et de 253 730 \$ toutes les taxes si applicables. L'IPC fixé à 1,5 % est inclus aux
D'imputer cette dépense co décisionnel.	onformément aux informations financières inscrites au dossier
Signé par Benoit G GAUT	HIER Le 2018-12-06 14:40
Signataire :	Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1186818091

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre

culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de

LaSalle pour le prêt d'installations et de matériel pour

l'exploitation du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Accorder une contribution

financière totale de 503 730 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1986, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est le gestionnaire délégué pour le bâtiment municipal situé au 7644, rue Édouard. L'organisme associé, reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* y occupe des locaux et en gère l'occupation. Il offre aussi sur place des activités de loisir culturel et de diffusion culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 20 0700 (1165986005) adoptée le 5 décembre 2016 : D'approuver l'addenda n° 1 modifiant la convention avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. De prolonger l'entente pour les années 2017 et 2018. D'accorder une contribution financière annuelle approximative de 242 145 \$. D'accepter de verser une contribution additionnelle d'environ 3 000 \$ pour couvrir les dépenses afférentes à la présentation des activités de l'arrondissement.

Résolution CA15 20 0723 (1156818120) adoptée le 7 décembre 2015 : D'accepter la convention à intervenir avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016. D'accorder une contribution financière de 239 274 \$. D'accepter de verser une contribution additionnelle d'environ 3 000 \$ pour couvrir les dépenses afférentes à la présentation des activités de l'arrondissement.

Résolution CA14 20 0656 (1146818031) adoptée le 8 décembre 2014 : D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015. D'accorder une contribution financière de 236 436 \$. D'accepter de verser une contribution additionnelle d'environ 3 000 \$ pour couvrir les dépenses afférentes à la présentation des activités de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Autoriser la signature de la convention entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'Arrondissement de LaSalle pour une période de deux ans pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Aucune option de renouvellement n'est prévue à cette entente.

Accorder une contribution financière de 250 000 \$ pour l'année 2019 et de 253 730 \$ pour l'année 2020 incluant toutes les taxes si applicables. L'IPC fixé à 1.5% est inclus aux montants précités.

JUSTIFICATION

Le projet de convention redéfinit les termes de l'entente entre l'arrondissement et l'organisme et établit les modalités d'attribution des locaux en référence aux politiques de l'arrondissement.

La subvention accordée à l'organisme permet de couvrir les frais du mandat de gestion suivants :

- gardiennage et accueil d'événements;
- entretien ménager;
- vérification comptable et assurances;
- frais techniques (direction technique pour la supervision de l'usage des équipements des salles de diffusion, techniciens et machinistes pigistes liés à la programmation culturelle de l'arrondissement);
- supervision des tâches reliées au gardiennage, à l'entretien, à la sécurité du bâtiment, à la supervision du personnel technique.

À la demande de l'organisme et dans le but d'éviter les problèmes de flux de trésorerie, la convention prévoit que la contribution financière sera remise en deux versements, soit au début de l'année et à la mi-année.

Puisqu'il est de l'intérêt de l'arrondissement de garder un lien étroit avec l'organisme, la convention prévoit la délégation de sa directrice de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social aux rencontres du conseil d'administration à titre d'observatrice.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totale de 503 730 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUTIN coordonnateur(trice) en loisirs

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Marie-Andrée MARCOUX C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.19

2018/12/10 19:00



Do	ossier # : 1	l 185986012

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture des sports des

loisirs et du développement social, Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une contribution financière de 2 220 \$ à L'Avant-Scène

> de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce «Le mariage parfait», présentée au Théâtre du Grand Sault du 15 au 18 novembre 2018, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du

programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

D'accorder une contribution financière de 2 220 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Le mariage parfait » présentée au Théâtre du Grand Sault du 15 au 18 novembre 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:13 Signataire: Benoit G GAUTHIER

> Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1185986012

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière de 2 220 \$ à L'Avant-Scène

de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce «Le mariage parfait», présentée au Théâtre du Grand Sault du 15 au 18 novembre 2018, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme

souvenir et d'une affiche de commanditaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

La troupe de théâtre L'Avant-Scène de LaSalle produit annuellement une pièce de théâtre au profit des citoyens, conformément au calendrier élaboré par l'arrondissement en collaboration avec le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0139 (1185986003) adoptée le 3 avril 2018 : contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la pièce « Le dîner de cons » présentée au Théâtre du Grand Sault et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

Résolution CA17 20 0615 (1175986011) adoptée le 23 novembre 2017 : contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la pièce « Les enfantillages » présentée au Théâtre du Grand Sault et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

Résolution CA16 20 0634 (1166818094) adoptée le 7 novembre 2016 : contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la pièce « Les noces de tôles » présentée au théâtre du Grand Sault et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.

DESCRIPTION

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources

ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : soutien à la création et production artistique et le montant demandé respecte le maximum de 60% du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La fabrication des décors est confiée à une personne-ressource professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 220 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Marie-Andrée MARCOUX C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



CA: 20.20

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1185986011

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des

loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Féliciter l'Association musicale de LaSalle inc. pour son 60e

anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de leur concert de Noël ayant

eu lieu le 9 décembre 2018.

De féliciter l'Association musicale de LaSalle inc. pour son 60e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de leur concert de Noël ayant eu lieu le 9 décembre 2018.

Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:12

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1185986011

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Féliciter l'Association musicale de LaSalle inc. pour son 60e

anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de leur concert de Noël ayant eu lieu le 9

décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association musicale de LaSalle inc. nous demande une contribution financière pour la réalisation du programme de soirée de son concert de Noël ayant lieu le 9 décembre 2018 à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et pour la réalisation d'activités soulignant leur 60^e anniversaire de fondation. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui souligne l'anniversaire de la création de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA18 20 0442 adoptée le 2 octobre 2018 : contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice

Résolution no CA17 20 0565 adoptée le 2 octobre 2017 : contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert de Noël .

Résolution no CA16 20 0382 adoptée le 4 juillet 2016 : contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir du concert d'été annuel

Résolution no CA15 20 0322 adoptée le 1^{er} juin 2015 : contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du concert d'été annuel

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert de Noël, qui prendra la forme d'une demi-page, ainsi qu'à la parution du logo de l'arrondissement sur les 200 billets de spectacle ainsi que sur les 50 affiches promotionnelles. Le message du conseil devra être

approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Une somme additionnelle de 300 \$ sera accordée afin de souligner les activités entourant le 60e anniversaire de l'association.

JUSTIFICATION

L'Association musicale de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 600 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une demi-page dans le dépliant du concert;

- Une mention sur le site Web de l'Harmonie de l'AML;
- L'Impression du logo de l'arrondissement sur les affiches et les laissez-passer du concert;
- L'attribution spéciale de la pérennité de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS Agent de développement culturel **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-19

Marie-Andrée MARCOUX C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Louise RICHARD Directrice



CA: 20.21

2018/12/10 19:00

	Dossier # : 1187551021
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2019 de l'organisme.

D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2019 de l'organisme.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-01 12:24			
Signataire :	Benoit G GAUTHIER			
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement			



IDENTIFICATION Dossier #:1187551021

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division du développement

social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de

Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin

2019 de l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme. Le Conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de LaSalle est un organisme de services qui soutient et vient en aide à de nombreux organismes laSallois. Il regroupe plus de 160 membres qui participent aux différentes activités, événements et à la vie sociale de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0668 (1176818116) adoptée le 18 décembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel

Résolution CA16 20 0631 (1166818095) adoptée le 7 novembre 2016 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel

Résolution CA14 20 0657 (1146818033) adoptée le 8 décembre 2014 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 150 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

JUSTIFICATION

Les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 150 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'un pleine page dans le bottin 2019 du conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de l'arrondissement de LaSalle. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER Agent(e) de soutien - lasa **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-27

Linda RENÉ conseiller(ere) en developpement communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



CA: 20.22

2018/12/10 19:00

Dossier #: 1187549002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation

sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation d'activités dans le

cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:11				
Signataire :	Benoit G GAUTHIER				
	Directeur d'arrondissement				
	LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement				



IDENTIFICATION Dossier #:1187549002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division du développement

social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation

sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation d'activités dans le

cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Organisation sociale caraïbe de Montréal a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0665 (1176818113) adoptée le 18 décembre 2017 :

contribution financière de 300 \$ à Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Résolution CA17 20 0122 (1176818018) adoptée le 6 mars 2017 : contribution financière de 300 \$ à Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Résolution CA13 20 0139 (1133413030) adoptée le 4 mars 2013 : contribution financière de 300 \$ au Montreal Caribbean Social Organization pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à Organisation sociale caraïbe de Montréal dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs. Durant le mois de février, l'organisme organise des activités de mise en valeur de la culture traditionnelle noire : spectacles, musique, danse seront présentés.

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec, plus particulièrement dans la région métropolitaine. En novembre 2006, l'Assemblée nationale a adoptée un projet de loi afin de proclamer le Mois de l'histoire des Noirs et ainsi reconnaître officiellement l'importance de cet événement. L'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Ces activités s'inscrivent dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de

l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

L'Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ conseiller(ere) en developpement communautaire **ENDOSSÉ PAR**

Le: 2018-11-27

Louise RICHARD Directrice



CA: 20.23

2018/12/10 19:00

Dossier # : 1187551022

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des

loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière de 567 \$ à L'Avant-Scène de

LaSalle pour la réalisation d'ateliers de construction d'un personnage clownesque en vue de faire l'animation lors du Marché de Noël au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, le 1er décembre 2018, dans le cadre du programme 3 :

soutien à la création et production artistique.

D'accorder une contribution financière de 567 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation d'ateliers de construction d'un personnage clownesque pour la participation à l'animation du Marché de Noël au Centre culturel et communautaire, le 1er décembre 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-01 12:23				
Signataire :		Benoit G GAUTHIER			
		Directeur d'arrondissement			

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1187551022

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division des activités responsable:

culturelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une contribution financière de 567 \$ à L'Avant-Scène de

LaSalle pour la réalisation d'ateliers de construction d'un

personnage clownesque en vue de faire l'animation lors du Marché de Noël au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, le 1er décembre 2018, dans le cadre du programme 3 : soutien à la

création et production artistique.

CONTENU

CONTEXTE

L'Avant-Scène de LaSalle est une troupe de théâtre amateur fondée en 1952. Elle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. Des ateliers sont offerts aux membres de l'Avant-Scène, afin de les former sur une technique particulière du théâtre, soit la construction d'un personnage selon la technique de jeu clownesque, ainsi que la création de numéros en vue de leur participation à l'animation du Marché de Noël qui se déroulera au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, le 1^{er} décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À l'occasion de Marché de Noël, des membres de l'Avant-Scène seront transformés en lutins. Ce groupe de lutins présentera des numéros parmi la foule, en plus d'échanger avec les visiteurs. Les ateliers proposés permettront aux artistes d'acquérir des outils dans le cadre de leurs prestations lors de l'événement.

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique, permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : soutien à la création et production artistique. Le montant demandé respecte le maximum de 60% du budget admissible du proiet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de

reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La direction des ateliers est confiée à une personne-ressource professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 567 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS Agent de développement culturel **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-28

Marie-Andrée MARCOUX C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



CA: 20.24

2018/12/10 19:00



	Dossier #:	1184629006

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement

social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des

familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et

approuver un projet de convention à cet effet.

D'accorder une contribution financière de $5\,000\,$ \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:12	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1184629006

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des responsable: loisirs et du développement social, Division du développement

social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des

> familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et

approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a mis sur pied un programme pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébé et a confié la gestion du « programme écologique des couches lavables » à la Maison des familles de LaSalle. La subvention vise à encourager l'utilisation de couches lavables pour bébé et réduire la quantité de déchets domestiques enfouis. Les couches lavables sont avantageuses à la fois pour le bébé, les parents et pour l'environnement. Ce programme a connu, en moins de 3 ans, un grand succès démontrant ainsi qu'il répondait à un besoin des familles. Le programme permet de rejoindre en moyenne 21 familles la Salloise par année.

La Maison des familles accepte la reconduction du projet pour l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0664 (1176818106) adoptée le 18 décembre 2017 :

contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle - gestion de couches lavables et approuver un projet de convention.

Résolution CA15 20 0572 (1156818097) adoptée le 5 octobre 2015 : contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle - gestion de couches lavables et approuver un projet de convention

DESCRIPTION

Le programme géré par la Maison des familles de LaSalle offrait une possibilité de 30 subventions, de 150 \$ chacune, aux familles résidantes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Pour 2019, puisqu'il n'a pas de liste d'attente, le montant disponible par famille sera de 180 \$ afin d'inclure l'achat d'accessoires tels que sac (couches souillées ou transport), seau, etc. La famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'au moins 20 couches neuves lavables. Le formulaire d'inscription est disponible à la Maison des familles de LaSalle. Le demandeur doit se présenter à la Maison des familles de LaSalle, située au 535, avenue Lafleur, avec les pièces justificatives. La Maison des familles vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et s'occupera de lui faire parvenir la subvention de 180 \$ par un chèque de leur organisme aux familles qui auront rempli les conditions du programme. Un montant maximum de 500 \$ est inclus afin de défrayer les coûts associés à la gestion de ce programme pour une subvention totale de 5 000 \$.

JUSTIFICATION

La mise en place de ce programme permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de LaSalle de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Le programme a l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de déchets pour l'arrondissement. En plus de cette contribution à la politique familiale de l'arrondissement en regard du développement durable, cette mesure peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 400 \$ pour 20 couches lavables comparativement à 1 500 \$ et 2 500 \$ pour les jetables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 5 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité où moins de familles adhéreraient au programme d'ici la fin 2019, les montants excédentaires pourront être récupérés par la Ville ou le programme se poursuivra en 2020 jusqu'à l'épuisement des fonds alloués avec l'autorisation de la directrice.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les couches jetables sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement; l'utilisation des couches lavables s'inscrit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'utilisation de couches lavables dans 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets à être enfouies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Participation au développement durable;

- Poursuite des actions en faveur des familles;
- Économie substantielle pour les familles participantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera faite par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La contribution financière de l'Arrondissement sera mentionnée dans les publications reliées au programme de couches lavables tel que prévu dans la politique de visibilité en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 28 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ conseiller(ere) en developpement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-27

Louise RICHARD Directrice



CA: 30.01

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1182365036

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour

l'année 2019

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2019, soit

lundi, 14 janvier

lundi, 4 février

lundi, 4 mars

lundi, 1er avril

lundi, 6 mai

lundi, 3 juin

lundi, 8 juillet

mardi, 3 septembre

lundi, 7 octobre

lundi, 4 novembre

lundi, 9 décembre

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:11

Signataire: Benoit G GAUTHIER

> Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365036

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour

l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0680 calendrier des séances du conseil pour 2018

DESCRIPTION

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2019, soit

lundi, 14 janvier

lundi, 4 février

lundi, 4 mars

lundi, 1er avril

lundi, 6 mai

lundi, 3 juin

lundi, 8 juillet

mardi, 3 septembre

lundi, 7 octobre

lundi, 4 novembre

lundi, 9 décembre

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur

Nathalie HADIDA

greffe

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-29

Pierre DUPUIS



CA: 30.02

Dagaine # . 110226502

2018/12/10 19:00



	Dossier #	: 110230303/

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des

conseillers d'arrondissement

Conformément aux articles 358 et suivants de la LERM, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires. De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Laura Ann Palestini Mme Nancy Blanchet

> Mme Josée Troilo M. Serge Declos

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:07
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365037

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des

conseillers d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux articles 358 et suivants de la LERM, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200651

DESCRIPTION

De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement : Mme Laura Ann Palestini Mme Nancy Blanchet

> Mme Josée Troilo M. Serge Declos

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-29

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe

Pierre DUPUIS



CA: 30.03

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1182365038

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse

d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier à avril

2019

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier, février, mars et avril 2019.

Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-23 17:05 Signé par

Benoit G GAUTHIER Signataire:

> Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365038

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse

d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier à avril 2019

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné à tous les quatre mois pour agir à la place de la mairesse en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0326 - Nomination de M. Richard Deschamps pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

DESCRIPTION

Nomination de Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de janvier, février, mars et avril 2019

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-22

Nathalie HADIDA Pierre DUPUIS
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe



CA: 30.04

2018/12/10 19:00



Dossier # :	1182365039

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller

Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du

conseil pour les mois de janvier à avril 2019.

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-23 16:47

Signataire: Benoit G GAUTHIER

> Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365039

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller

Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du

conseil pour les mois de janvier à avril 2019.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0327 - Comité préparatoire pour les mois de septembre à décembre 2018: Mme la conseillère Lise Zarac et Mme la conseillère Laura-Ann Palestini

DESCRIPTION

Nomination des membres pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil de janvier à avril 2019 :

Mme la conseillère Nancy Blanchet

M. le conseiller Serge Declos

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-22

Nathalie HADIDA Pierre DUPUIS
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe



CA: 30.05

2018/12/10 19:00



Dossier # : 1182365029

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la mairesse Manon Barbe pour

siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité

De désigner pour l'année 2019 Mme la mairesse Manon Barbe pour siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-21 15:56

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement

LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365029

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Désigner pour l'année 2019 Mme la mairesse Manon Barbe pour

siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0672 Nomination pour l'année 2018 de la mairesse Manon Barbe pour siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité.

DESCRIPTION

Nomination pour l'année 2019 de madame la mairesse Manon Barbe pour siéger à la Table d'action et de concertation en sécurité.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-21
Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et greffe	Pierre DUPUIS Directeur	



CA: 30.06

2018/12/10 19:00

Dossier #: 1182365030

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller de ville Richard

Deschamps Responsable des dossiers Culture, Transport collectif

et PME Montréal

De désigner pour l'année 2019 monsieur le conseiller de ville Richard Deschamps Responsable des dossiers Culture, Transport collectif et PME Montréal.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-21 15:57

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365030

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs, Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller de ville Richard

Deschamps Responsable des dossiers Culture, Transport collectif

et PME Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200673 Pour l'année 2018 désignation de M. Richard Deschamps responsable des dossiers Culture, Transport collectif et PME Montréal.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2019 de M. le conseiller de ville Richard Deschamps responsable des dossiers Culture, Transport collectif et PME Montréal.

Principales responsabilités dans le dossier Culture :

Siège au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux Siège au conseil d'administration à titre de vice-président à la société Jean Grimaldi

et plus spécifiquement,

- 1. Actualisation de la politique culturelle.
- 2. Assure une veille sur les travaux du plan d'action culture 2018-2019 de l'arrondissement
- 3. S'assure que les bilans annuels: programmation culturelle Accès Culture, Culture en cavale, bibliothèque soient présentés au conseil
- 4. Assure le suivi auprès de la direction sur les dossiers du 13 Strathyre et l'agrandissement de la bibliothèque
- 5. Participe aux travaux sur la planification stratégique du Théâtre Desjardins
- 6. Valide les travaux sur l'analyse de l'offre de service culturelle de l'arrondissement et de nos organismes diffuseurs (revoir les mandats)
- 7. Suivi des travaux sur l'exposition permanente du moulin
- 8. Représentation

Principales responsabilités dans le dossier Transport actif :

- 1. S'assure que l'offre de service de la navette or réponde au besoin des ainés sur le territoire.
- 2. Fait les représentations nécessaires auprès des instances concernées

ASPECT(S) FINANCIER(S)			
DÉVELOPPEMENT DURABLE			
IMPACT(S) MAJEUR(S)			
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION	ı		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUE	ENTE(S)		
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX ADMINISTRATIFS	RÈGLEMENTS ET AUX E	NCADREMENTS	
VALIDATION			
Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'interve	ention		_
Parties prenantes			_
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-21	_

Pierre DUPUIS

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe



CA: 30.07

2018/12/10 19:00



D	ossier # : 1182365031

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère de ville Lise Zarac

> Présidente du Comité de la S.O.U.PE, Responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle et Membre

du comité de circulation

De désigner pour l'année 2019 madame la conseillère de ville Lise Zarac Présidente du Comité de la S.O.U.PE Responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle Membre du comité de circulation de LaSalle

Belloit G GAOTHIER	Signatane .
Benoit G GAUTHIER	Signataire :

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365031

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère de ville Lise Zarac

Présidente du Comité de la S.O.U.PE, Responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle et Membre du

comité de circulation

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200674 Désignation pour l'année 2018 de Mme Lise Zarac responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle ainsi que pour siéger au comité de circulation de LaSalle.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2019 de Mme la conseillère de ville Lise Zarac : Présidente du Comité de la S.O.U.PE

Responsable des dossiers Communautés culturelles et Accessibilité universelle Membre du comité de circulation de LaSalle

Principales responsabilités dans le dossier Communautés culturelles :

Participe au comité organisateur du Festival de la S.O.U.PE. et plus spécifiquement,

- 1. S'assure que l'offre de service répondre aux diverses communautés
- 2. Analyse des outils de communication avec les citoyens
- 3 Représentation auprès des organismes locaux et des diverses instances municipales et provinciales.

Principales responsabilités dans le dossier Accessibilité universelle :

Participe au comité administratif sur l'accessibilité universelle. **et plus spécifiquement,**

- 1. Assure une veille sur le plan d'action de l'arrondissement
- 2. Représentation auprès des instances municipales (dépôt des demandes de subventions à l'accessibilité)

JUSTIFICATION	
ASPECT(S) FINANCIER(S)	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	
IMPACT(S) MAJEUR(S)	
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION	
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S	5)
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX ENCADREMENTS
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-21
	D: DUBLITO

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

Pierre DUPUIS



CA: 30.08

2018/12/10 19:00



Dos	sier # : 118236503!

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité

urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

De désigner pour l'année 2019 madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-21 15:59

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365035

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité

urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0678 Désignation pour l'année 2018 de Mme Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2019 de Mme la conseillère d'arrondissement Josée Troilo pour siéger à la Table de concertation en sécurité urbaine et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-21

Pierre DUPUIS

Nathalie HADIDA

Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe



CA: 30.09

2018/12/10 19:00



Dossi	er # :	1182365034

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la

Fondation de l'Hôpital LaSalle

De désigner pour l'année 2019 madame la conseillère d'arrondissement Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-11-21 15:59 Signé par Benoit G GAUTHIER Signataire:

Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365034

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la

Fondation de l'Hôpital LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200677 Désigner pour l'année 2018 de Mme Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2019 de Mme la conseillère d'arrondissement Laura-Ann Palestini pour siéger au comité de circulation et à la Fondation de l'Hôpital LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-21

Pierre DUPUIS

Nathalie HADIDA

Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe



CA: 30.10

2018/12/10 19:00



Dossier #	:: 1182	2365033

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller d'arrondissement

Serge Declos, membre du comité de la S.O.U.PE et responsable

du dossier Sports et loisirs.

De désigner pour l'année 2019 monsieur le conseiller d'arrondissement Serge Declos membre du comité de la S.O.U.PE et responsable du dossier Sports et loisirs.

Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:36 Signé par Benoit G GAUTHIER Signataire:

> Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182365033

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner pour l'année 2019 M. le conseiller d'arrondissement

Serge Declos, membre du comité de la S.O.U.PE et responsable

du dossier Sports et loisirs.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200676 Désignation pour l'année 2018 de M. Serge Declos responsable du dossier Sports et loisirs.

DESCRIPTION

Désignation pour l'année 2019 de M. le conseiller d'arrondissement Serge Declos membre du comité de la S.O.U.PE et responsable du dossier Sports et loisirs.

Principales responsabilités dans le dossier Sports et loisirs :

- 1. Assure le suivi de l'étude de l'offre de service en sports et loisirs sur le territoire.
- 2. Travaux sur une Politique en sports, loisirs et saines habitudes de vie 2018/2021
- 3. Représentations auprès des instances nécessaires.
- 4. Plan d'action sur l'offre aquatique en saison estivale

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-21

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe

Pierre DUPUIS



CA: 30.11 2018/12/10

19:00

Dossier #: 1182365032

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Nancy Blanchet Responsable des dossiers Développement social

et communautaire et Développement durable

De désigner pour l'année 2019 madame la conseillère d'arrondissement Nancy Blanchet Responsable des dossiers Développement social et communautaire et Développement durable.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-21 15:59

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1182365032

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les responsable: citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement

Nancy Blanchet Responsable des dossiers Développement social et

communautaire et Développement durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200675 Désignation pour l'année 2018 de Mme Nancy Blanchet responsable des dossiers Développement social et communautaire et Développement durable.

DESCRIPTION

Désigner pour l'année 2019 Mme la conseillère d'arrondissement Nancy Blanchet Responsable des dossiers Développement social et communautaire et Développement durable.

Principales responsabilités dans le dossier Développement social :

Siège au conseil d'administration de la table de développement social et plus spécifiquement,

- 1. Assure une veille sur le plan d'action en développement social du milieu
- 2. S'assure de l'arrimage de la politique de développement social de Montréal et celle
- 3. S'assure des présentations des bilans des actions en développement social. (Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, sécurité alimentaire, programme de subventions couches lavables
- 4. Participe aux travaux d'évaluation de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie (actions d'arrondissement et partenaires) et révision du plan d'action 2010/2020
- 5. Représentation aux tables de concertation TDS, aînés et autres
- 6. Mise en place d'un conseil jeunesse?
- 7. Participe aux instances et travaux de Montréal, amie des aînés et Montréal, amie des enfants /LaSalle
- 8. Veille sur les actions mises de l'avant pour développer les projets d'économie sociale
- 9. Initie une réflexion en arrondissement sur le logement social (portrait) cible 2019 10. Représentation des instances locales, municipales

Principales responsabilités dans le dossier Développement durable :

- Assure une veille sur le plan d'action "Le pacte vert "
 S'assure des dépôts des bilans annuels du Pacte Vert et les activités de l'écoquartier, corvée des berges, distribution de compost.
- 3. Représentation des instances locales et municipales

JUSTIFICATION
ASPECT(S) FINANCIER(S)
DÉVELOPPEMENT DURABLE
IMPACT(S) MAJEUR(S)
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lecture:

Pierre DUPUIS

ENDOSSÉ PAR

Le: 2018-11-21

Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et Directeur greffe



CA: 30.12

2018/12/10 19:00



Dossie	r#:	1182365028

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour

l'année 2019

De nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019 :

Mme la conseillère Nancy Blanchet à titre de présidente

Mme la conseillère Josée Troilo Mme Gabrielle Boucher, résidente

M. David Nadeau, résident

M. Jean-François Lamy, résident

M. François Langlois, résident

Mme Alexandra Papantonopoulos-Dumas, résidente

Mme Viviane Buende-Kwemo, résidente

et

Mme Sylvie Champagne à titre de secrétaire M. Normand Trottier à titre de personne ressource Mme Seraya Speer à titre de personne ressource

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:47

Signataire :	Benoit G GAUTHIER		
	Directeur d'arrondissement		
	LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement		



IDENTIFICATION Dossier #:1182365028

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les responsable: citoyens greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour

l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2.2 du règlement LAS-0002-4 le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

a) six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et une (1) personne agissant à titre suppléant;

b) deux (2) membres du conseil.

Les membres du comité sont nommés annuellement par résolution du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0671 Nomination des membres du CCU pour 2018

DESCRIPTION

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019 :

Mme la conseillère Nancy Blanchet à titre de présidente

Mme la conseillère Josée Troilo

Mme Gabrielle Boucher, résidente

M. David Nadeau, résident

M. Jean-François Lamy, résident

M. François Langlois, résident

Mme Alexandra Papantonopoulos-Dumas, résidente

Mme Viviane Buende-Kwemo, résidente

et

M. Frederic Lavoie, résident, à titre de membre suppléant pour la fin de l'année 2018 et pour l'année 2019

ainsi que

Mme Sylvie Champagne à titre de secrétaire

JUSTIFICATION		
ASPECT(S) FINANCIER(S)		
DÉVELOPPEMENT DURABLE		
IMPACT(S) MAJEUR(S)		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S	5)	
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX E	NCADREMENTS
Règlement LAS-0004		
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-12-04
Nathalie HADIDA Chef de division, relations avec les citoyens et greffe	Pierre DUPUIS Directeur	

M. Normand Trottier à titre de personne ressource Mme Seraya Speer à titre de personne ressource



CA: 30.13 2018/12/10

19:00 Dossier #: 1186818089

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de la culture des sports des

loisirs et du développement social, Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser la Fondation du Cégep André-Laurendeau à tenir une

> activité de levée de fonds au Centre sportif Dollard-St-Laurent le samedi 12 janvier 2019 et à se procurer un permis pour vendre

des boissons alcoolisées.

D'autoriser la Fondation du Cégep André-Laurendeau à tenir une activité de levée de fonds au Centre sportif Dollard-St-Laurent le samedi 12 janvier 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-28 23:05	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directour d'arrendissement	

Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1186818089

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser la Fondation du Cégep André-Laurendeau à tenir une

activité de levée de fonds au Centre sportif Dollard-St-Laurent le samedi 12 janvier 2019 et à se procurer un permis pour vendre

des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation du Cégep André-Laurendeau souhaite tenir une activité de levée de fonds au Centre sportif Dollard-St-Laurent le samedi 12 janvier 2019 à 13 h 00 et obtenir la permission de vendre des boissons alcooliques. L'activité consiste à organiser une partie de hockey amicale mettant au prise les Anciens Canadiens et une équipe de personnalités et d'anciens joueurs du Cégep André-Laurendeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Fondation du Cégep André-Laurendeau a créé une équipe de personnalités et d'anciens joueurs de l'équipe du Cégep dans le but d'affronter l'équipe des Anciens Canadiens de Montréal le samedi 12 janvier 2019.

L'activité se tiendra au Centre sportif Dollard-St-Laurent à compter de 13 h 00 et sera précédé d'un cocktail de bienvenue dans la salle 123 du Centre sportif.

Autoriser la Fondation du Cégep à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques au Centre sportif Dollard-St-Laurent moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

La Fondation du Cégep André-Laurendeau est une institution locale importante qui oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et l'objectif de l'activité est une levée de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 525 \$ sous forme de gratuité pour l'utilisation de la glace du Centre sportif Dollard-St-Laurent et de la salle 123.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impacts, car les utilisateurs réguliers du Centre sportif Dollard-St-Laurent ont été avisés de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interve	ention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-27

Alain LAVOIE

Alain LAVOIE

C/d day apart 8 plain pin

C/d dev.sport & plein air C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



CA: 30.14 2018/12/10



Dossier #: 1186818092

19:00

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des

loisirs et du développement social , Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner les décisions d'autoriser la tenue d'une activité de

financement au profit de la Fondation Pierre Brise-Bois le 1er décembre 2018 dans le cadre de la 4e édition du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle. Autoriser la fermeture de la rue Édouard en avant du Centre culturel situé au 7644, entre les 4e et 5e Avenues. Permettre à l'organisme de se procurer un permis

pour vendre des boissons alcooliques et de la nourriture.

D'entériner la décision d'autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation Pierre Brise-Bois le 1er décembre 2018 dans le cadre de la 4e édition du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle.

D'entériner la décisions d'autoriser la fermeture de la rue Édouard en avant du Centre culturel situé au 7644, entre les 4e et 5e Avenues.

D'entériner la décision d'autoriser la Fondation Pierre Brise-Bois à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce Marché de Noël. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

D'entériner la décision d'autoriser la vente de nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-30 13:23
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement
	Directedi d'arrondissement
	LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1186818092

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social, Division des activités

culturelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Entériner les décisions d'autoriser la tenue d'une activité de

> financement au profit de la Fondation Pierre Brise-Bois le 1er décembre 2018 dans le cadre de la 4e édition du Marché de Noël organisé par le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle. Autoriser la fermeture de la rue Édouard en avant du Centre culturel situé au 7644, entre les 4e et 5e Avenues. Permettre à l'organisme de se procurer un permis

pour vendre des boissons alcooliques et de la nourriture.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la 4^e édition Marché de Noël qui se tiendra le 1er décembre 2018 sur la rue Édouard, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux demande à l'arrondissement les autorisations nécessaires pour la tenue de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce Marché de Noël, accorder les permissions au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de :

- · tenir le Marché de Noël sur la rue Édouard le 1er décembre 2018;
- . d'autoriser la fermeture de la rue Édouard en avant du Centre culturel situé au 7644, entre les 4e et 5e Avenues, le 1er décembre de 8 h à 19 h;
- · permettre à la Fondation Pierre Brise-Bois de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures. Tous les profits seront versés à la Fondation.
- · vendre de la nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet événement familial intérieur et extérieur propose une programmation variée, des activités pour les enfants, dégustation et plus de 30 artisans sur place de 10 h à 18 h. L'organisateur de l'événement, Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle Pierre DUPUIS, LaSalle Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal Lecture:

Pierre DUPUIS, 30 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUTIN coordonnateur(trice) en loisirs

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-29

Marie-Andrée MARCOUX C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD Directrice



CA: 30.15

2018/12/10 19:00



Dossier #: 1183035014

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0091, LAS-0100 et LAS-0105 afin de mettre à jour le registre des soldes

des règlements d'emprunt à financer.

ATTENDU QUE l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu: ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

IL EST, PAR CONSÉQUENT, RECOMMANDÉ:

QUE l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante: en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente;

QUE l'arrondissement informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des Règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE l'arrondissement demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifié conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales de l'Habitation.

Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	
	LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement	



IDENTIFICATION Dossier # :1183035014

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0091, LAS-0100 et LAS-0105 afin de mettre à jour le registre des soldes

des règlements d'emprunt à financer.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, l'arrondissement a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que le programme de réfection routière, la réfection de bâtiments, l'acquisition de véhicules et équipements et le réaménagement de parcs anciens.

Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lesquels il reste des soldes résiduaires, doivent être fermés car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt suivants ne sont plus requis :

LAS-0091 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 600 000\$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage

et d'équipements pour l'arrondissement de LaSalle (CA14 200138)

LAS-0100 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 600 000\$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage

et d'équipements pour l'arrondissement LaSalle (CA15 200114)

LAS-0105 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 600 000\$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage

et d'équipements pour l'arrondissement LaSalle (CA16 200157)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 17 200266 Fermeture des règlements d'emprunt LAS-0009, LAS-0019, LAS-0036, LAS-0049, LAS-0053, LAS-0054, LAS-0055, LAS-0056, LAS-0059, LAS-0062, LAS-0063, LAS-0065, LAS-0066, LAS-0075, LAS-0083

Résolution CA16 200079 Fermeture des règlements d'emprunt LAS 0010, LAS-0012, LAS-0013, LAS-0017, LAS-0018, LAS-0020, LAS-0024, LAS-0025, LAS-0026, LAS-0027, LAS-0028, LAS-0029, LAS-0034, LAS-0035, LAS-0037, LAS-0038, LAS-0039, LAS-0042, LAS-

0046, LAS-0047, LAS-0048, LAS-0050, LAS-0051, LAS-0057, LAS-0058, LAS-0064, LAS-0068

DESCRIPTION

Fermeture des règlements d'emprunt LAS-0091, LAS-0100, LAS-0105

JUSTIFICATION

La fermeture de ces règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduaires et de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution ainsi que la pièce jointe "Annexe des règlements à fermer LaSalle" seront transmises au MAMH.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture:

Marie DAGENAIS, 15 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE Conseillère en gestion des ressources financières **ENDOSSÉ PAR**

Le: 2018-11-19

Lyne LAMBERT C/D RFMI



CA: 30.16

2018/12/10 19:00



Dossier #: 1183035016

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0067, LAS-0071, LAS-0073, LAS-0074, LAS-0080, LAS0081, LAS-0082 et LAS-0089 afin de mettre à jour le registre des soldes des

règlements d'emprunt à financer.

ATTENDU QUE l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu: ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

IL EST, PAR CONSÉQUENT, RECOMMANDÉ:

QUE l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante: en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente;

QUE l'arrondissement informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des Règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE l'arrondissement demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifié conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales de l'Habitation.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-28 23:02				
Signataire :	Benoit G GAUTHIER				
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement				



IDENTIFICATION Dossier # :1183035016

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt LAS-0067, LAS-0071, LAS-0073, LAS-0074, LAS-0080, LAS0081, LAS-0082 et LAS-0089 afin de mettre à jour le registre des soldes des

règlements d'emprunt à financer.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, l'arrondissement a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que le programme de réfection routière, la réfection de bâtiments, l'acquisition de véhicules et équipements et le réaménagement de parcs anciens.

Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lesquels il reste des soldes résiduaires, doivent être fermés car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt suivants ne sont plus requis :

LAS-0067 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 200 000\$ pour la réfection de l'éclairage sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle (CA11 200085)

LAS-0071 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 700 000\$ pour des travaux de réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle (CA12 200096)

LAS-0073 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 500 000\$ pour travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement LaSalle (CA12 200156)

LAS-0074 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 700 000\$ pour travaux de réfection de parcs, de jeux et de plateaux sportifs dans l'arrondissement LaSalle (CA12 200157)

LAS-0080 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000\$ pour travaux de réfection de l'éclairage des rues des parcs et de la signalisation de l'arrondissement de LaSalle (CA13 200109) LAS-0081 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 600 000\$ pour travaux de réfection de parcs et de plateaux sportifs dans de l'arrondissement de LaSalle (CA13 200110)

LAS-0082 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 500 000\$ pour travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle (CA13 200157)

LAS-0089 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement

d'emprunt autorisant le financement de 400 000\$ pour des travaux de réfection de différents parcs dans l'arrondissement de LaSalle (CA14 200097)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1183035014 Fermeture des règlements d'emprunt LAS-0091, LAS-0100 et LAS-0105.

Résolution CA 17 200266 Fermeture des règlements d'emprunt LAS-0009, LAS-0019, LAS-0036, LAS-0049, LAS-0053, LAS-0054, LAS-0055, LAS-0056, LAS-0059, LAS-0062, LAS-0063, LAS-0065, LAS-0066, LAS-0075, LAS-0083.

Résolution CA16 200079 Fermeture des règlements d'emprunt LAS 0010, LAS-0012, LAS-0013, LAS-0017, LAS-0018, LAS-0020, LAS-0024, LAS-0025, LAS-0026, LAS-0027, LAS-0028, LAS-0029, LAS-0034, LAS-0035, LAS-0037, LAS-0038, LAS-0039, LAS-0042, LAS-0046, LAS-0047, LAS-0048, LAS-0050, LAS-0051, LAS-0057, LAS-0058, LAS-0064, LAS-0068.

DESCRIPTION

Fermeture des règlements d'emprunt LAS-0067, LAS-0071, LAS-0073, LAS-0074, LAS-0080, LAS-0081, LAS-0082 et LAS-0089

JUSTIFICATION

La fermeture de ces règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduaires et de mettre à jour le registre des soldes des règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution ainsi que la pièce jointe "Annexe des règlements à fermer LaSalle" seront transmises au MAMH.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention								
Parties prenantes								
Lecture :								
RESPONSABLE DII DOSSTER	FNDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-26						

Louise POITRAS-TOUCHETTE Conseillère en gestion des ressources financières Lyne LAMBERT C/D Ressources financières



CA: 30.17

2018/12/10 19:00



Dossier #	: 118303501:

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des

virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un

bon de commande pour octobre 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2018.

Signé par	Benoit G GAUT	GAUTHIER Le 2018-11-28 22:58						
Signataire :		Benoit G GAUTHIER						
	_	D						

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1183035015

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources

financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des

virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un

bon de commande pour octobre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200505.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DIL DOSSTER	FNDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-27

Louise POITRAS-TOUCHETTE Conseillère en gestion des ressources financières

Lyne LAMBERT C/D Ressources financières



CA: 40.01

2018/12/10 19:00



Dossier #	: 1186152022

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la

réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de

LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 11:34

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1186152022

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la

réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de

LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$. Projet Investi Sous-projet Crédits 56700 19-56700-000 2 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018. Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019. Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE Directrice des Travaux publics



CA: 40.03

2018/12/10 19:00



	Dossier #:	1186152023

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des

travaux de réfection de parcs et de piscines dans

l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:46	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directour d'arrendissement	

Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1186152023

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division responsable:

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des

travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement

de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 - 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 2 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$. Projet Sous-projet Crédits 34210 19-34210-000 2 000 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

_	-			-	-				-		
	nt	OFN	Δn	2nt	Δŧ	sens	40	I'in	torv,	ont	IOH
•		CI V	CII	alit	CL	3C113	uc		LCI V	CIII	UUI

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Farid CHABOUNI Christianne CYRENNE

Chef de Division Directrice des Travaux publics



CA: 40.05

2018/12/10 19:00

Dossier	#:1186152024

Unité administrative responsable :

 $\label{lem:condiscess} \mbox{Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division}$

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des

travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-06 14:45	
orgine pur	Bollott & Grio Frizzit Ze 2010 12 00 1 11 15	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1186152024

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des

travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 3 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$. Projet Sous-projet Crédit 55700 19-55700-000 3 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenan	it et sens	de l'in	terven [.]	tion
------------	------------	---------	---------------------	------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Farid CHABOUNI Chef de Division Christianne CYRENNE Directrice des Travaux publics



CA: 40.07

V

2018/12/10 19:00

Dossier #:	1186152025

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des

travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de

LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 09:53	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1186152025

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des

travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de

LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Les travaux consisteront à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 8 650 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et	sens d	e l'inter	vention
----------------	--------	-----------	---------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE Directrice des Travaux publics



CA: 40.09

2018/12/10 19:00



Dos	sier # : 1186152026

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux

de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13

Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de

LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 09:53
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directour d'arrendissement

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1186152026

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux

de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin

Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues situées près du futur Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming\parc Stinson. Les travaux pourrons consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 150 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 150 000 \$ pour le volet "PRR" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018 Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019. Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

-					
•	ntervenant	AT CA	ne de	l'inter	/Antion
_	iilei vellaiil	CL 3C	iis uc	I IIILEI I	venicion

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Farid CHABOUNI Chef de Division Christianne CYRENNE Directrice des Travaux publics



CA: 40.11

2018/12/10 19:00



Dossier #	: 1186152027

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des

travaux de réfection de parcs dans le Quartier culturel 13

Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de

LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 09:52	
Signataire :	Benoit G GAUTHIER	
	Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1186152027

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des travaux publics, Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des Objet:

travaux de réfection de parcs dans le Quartier culturel 13

Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de

LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 - 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement situés dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson: travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents. La somme de 1 500 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 500 000 \$ pour le volet "parcs" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture:

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Farid CHABOUNI Christianne CYRENNE
Chef de Division Directrice des Travaux publics



CA: 40.13

2018/12/10 19:00



Dossier #	: 1187405002

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-

0007

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé;

Attendu que des modifications ont été apportées au projet de règlement,

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0121 intitulé « *Règlement établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0007* ».

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-12-04 12:08

Signataire: Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE ADDENDA**

IDENTIFICATION	Dossier # :1187405002
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS- 0007
CONTENU	
CONTEXTE	
VALIDATION	
Intervenant et sens de l'i	ntervention
Autre intervenant et sens	de l'intervention
Parties prenantes	
Lecture :	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers



IDENTIFICATION Dossier #:1187405002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs, Division des

communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-

0007

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les tarifs LAS-0007 a été adopté le 2 juin 2003. Depuis, il a subi 27 amendements. Le moment était venu d'effectuer une révision de la structure et du contenu du Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement a été revu dans son intégralité afin de permettre une consultation plus facile par les employés de la Ville de Montréal et les citoyens. Les dispositions ont ainsi été regroupées par directions et champs d'activités. Les dispositions désuètes ont été supprimées et de nouvelles dispositions ont été ajoutées pour refléter la réalité de l'arrondissement en 2018. Ce nouveau règlement abroge le règlement existant ainsi que tous ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement sur les tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet - 5 novembre 2018 Adoption - 10 décembre 2018 Avis public de l'adoption - décembre 2018 Entrée en vigueur - 1er janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-10-30

Nathalie HADIDA Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Pierre DUPUIS Directeur



CA: 40.14

2018/12/10 19:00

Dossier #	‡ : 1182363098

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Approuver en partie, en vue de l'émission d'un permis de

transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro

2134, pour le bâtiment situé au 9603, boulevard LaSalle

D'approuver en partie, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001119401), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, pour le bâtiment situé au 9603, boul. LaSalle afin:

- De permettre l'ajout d'un garde-corps sur la terrasse au-dessus du garage en conformité aux exigences du Code national du bâtiment;
- De permettre l'ajout de trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade arrière de la maison, mais que les fenêtres actuellement à guillotine soient remplacées par des fenêtres à battants en bois à la fin de leur durée de vie;
- De refuser la proposition d'ajouter trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade avant de la maison De Lorimier Bélanger. Une nouvelle demande, proposant des lucarnes en nombre et en dimensions plus réduits, et peut-être en position différente, devra être mieux argumentée et appuyée par une recherche comparative plus exhaustive et élaborée en fonction d'un relevé de lucarnes comparables sur des bâtiments comparables, tel que recommandé par le conseil du patrimoine de Montréal.



IDENTIFICATION Dossier # :1182363098

Unité administrative responsable :

ve Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver en partie, en vue de l'émission d'un permis de

transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro

2134, pour le bâtiment situé au 9603, boulevard LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite installer une deuxième rangée de lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade avant et de la façade arrière de son bâtiment. Il souhaite aussi ajouter un garde-corps autour de la terrasse sur le toit du garage attenant à la façade gauche de la maison. Ce garde-corps est requis en vertu du Code national du bâtiment.

Avec les années, les combles ont été rénovés et sont désormais habitables. Les propriétaires actuels y ont aménagés un salon. Ils souhaitent pouvoir ajouter trois (3) lucarnes à cet étage, autant sur la façade avant que celle arrière afin de pouvoir mieux aérer la pièce et d'avoir de la lumière naturelle.

Il est à noter que les lucarnes arrière ont déjà été construites et ce, sans permis et autorisation préalable du conseil d'arrondissement.

La maison De Lorimier-Bélanger aurait été construite vers 1760. La maison était à l'origine une maison isolée. Au fil du temps, un agrandissement sur la façade latérale droite est devenu une habitation indépendante, qui a été par la suite agrandit et rénovée pour lui donner son rendu actuel. La maison De Lorimier-Bélanger est donc désormais une maison unifamiliale jumelée. Éventuellement, un autre agrandissement a été effectué sur sa façade latérale gauche. Celui-ci a éventuellement été remplacé par le garage attenant que l'on connait aujourd'hui.

La maison a subi plusieurs autres modifications au fil du temps. Entre autres, vers 1930, la galerie avant est transformée en véranda et en 1975, la maçonnerie d'origine, qui était recouverte de crépi, est recouvert d'aluminium. Dans les années 2000, les propriétaires actuels entreprennent des rénovations et restaurations majeures sur le bâtiment.

Tel que requis par le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale LAS-0014, chapitre 10, le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 8 août 2018. En effet, le projet devait être présenté audit comité pour avis puisqu'il visait la modification des caractéristiques architecturales de cet immeuble patrimonial.

Tel que requis par le règlement définissant le mandat du conseil du patrimoine de Montréal, le projet a été présenté au conseil du patrimoine de Montréal le 21 septembre 2018. En effet, le projet devait être présenté au conseil du patrimoine de Montréal pour avis puisqu'il visait à transformer une caractéristique architecturale de cet immeuble patrimonial cité. Un énoncé de l'intérêt patrimonial avait d'ailleurs été élaboré par la Division du patrimoine en vue de la présentation au conseil du patrimoine de Montréal. Ce document permettait de cibler les éléments caractéristiques du bâtiment, soit entre autres, la toiture à deux versants, la forme, le type, la dimension et la disposition des ouvertures, de même que le premier rang de lucarnes de toit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver en partie, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001119401), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, afin de permettre l'ajout de trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade arrière du bâtiment ainsi que l'ajout d'un garde-corps autour de la terrasse située au-dessus du toit du garage attenant à l'habitation unifamiliale jumelée située au 9603, boulevard LaSalle. Considérant que l'ajout de lucarnes sur la façade arrière permet déjà aux propriétaires de jouir pleinement des combles et que la proposition pour l'ajout de trois (3) lucarnes en avant n'a pas été assez recherchée en termes comparatifs, afin de bien justifier le nombre, les dimensions et la localisation de celles-ci, le conseil d'arrondissement refuse la demande visant l'ajout de trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade avant du bâtiment.

JUSTIFICATION

1. Le projet a été présenté par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au comité consultatif d'urbanisme à sa séance tenue le 8 août 2018 et il fut proposé que le garde-corps et l'ajout de lucarnes en façade arrière étaient acceptables et que l'ajout de lucarnes en façade avant n'était pas acceptable. La taille et le type de fenêtres n'ont pas été discutés.

2. Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 8 août 2018, la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'ensemble du projet, pour les raisons suivantes :

- > **Considérant** que le modèle de lucarne proposé pour le toit s'apparente à un modèle qui aurait pu être utilisé à l'origine de la construction du bâtiment, ou du moins, était un modèle très utilisé, et même encore aujourd'hui, pour les maisons de ce style;
- > Considérant que les interventions proposées seraient faites dans les règles de l'art;
- > **Considérant** que l'ajout des lucarnes permettrait aux propriétaires de jouir pleinement des combles habitables;
- > **Considérant** que l'ajout d'un garde-corps autour de la terrasse située au-dessus du toit du garage attenant est requis en vertu du Code national du bâtiment;
- > **Considérant** que les interventions respectent les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteurs parcours riverains et secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- > **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

Concernant la possibilité de réduire la taille des nouvelles lucarnes de toit, afin qu'elles soient encore plus petite que celles proposées (dont la proposition est déjà qu'elles soient légèrement plus petites que celles actuelles), les membres du comité consultatif d'urbanisme ne se considèrent pas en mesure de statuer sur cette proposition. Considérant que la demande sera présentée au conseil du patrimoine de Montréal, les membres du comité consultatif d'urbanisme préfèrent laisser les professionnels en architecture et en patrimoine du conseil du patrimoine de Montréal faire des recommandations à cet effet, si nécessaire.

3. Avis du conseil du patrimoine de Montréal

À sa séance du 21 septembre 2018, les membres du conseil du patrimoine de Montréal ont dit être en accord avec l'ajout d'un garde-corps sur la terrasse au-dessus du garage, puisque requis en vertu du Code national du bâtiment, ainsi qu'avec l'ajout de trois (3) lucarnes sur la façade arrière, puisque cette intervention permet de rendre les combles habitables.

Les membres du conseil du patrimoine de Montréal demandent cependant à ce que les fenêtres des trois (3) lucarnes de la partie supérieure du toit de la façade arrière, actuellement des fenêtres à guillotine, soient remplacées par des fenêtres à battants.

Concernant la demande visant l'ajout de trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade avant du bâtiment, le conseil du patrimoine de Montréal souhaite qu'une nouvelle proposition soit élaborée et représentée pour avis au conseil du patrimoine de Montréal.

4. Recommandations de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

À la lumière des deux (2) recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme et par le conseil du patrimoine de Montréal, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement :

- D'approuver l'ajout d'un garde-corps sur la terrasse au-dessus du garage en conformité aux exigences du Code national du bâtiment;
- D'approuver l'ajout de trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade arrière de la maison, mais que les fenêtres actuellement à guillotine soient remplacées par des fenêtres à battants en bois à la fin de leur durée de vie;
- De refuser la proposition d'ajouter trois (3) lucarnes sur la partie supérieure du toit de la façade avant de la maison De Lorimier Bélanger. Une nouvelle demande, proposant des lucarnes en nombre et en dimensions plus réduits, et peut-être en position différente, devra être mieux argumentée et appuyée par une recherche comparative plus exhaustive et élaborée en fonction d'un relevé de lucarnes comparables sur des bâtiments comparables, tel que recommandé par le conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interven	tion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-12-03

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.15

2018/12/10 19:00

Dossier #	: 1195202109

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder une dérogation mineure au bâtiment commercial situé

au 7655, rue Centrale, afin de permettre l'implantation d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol situé à 0,89 mètre de

la ligne arrière du terrain

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment commercial situé au 7655, rue Centrale, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001379796), afin de permettre l'implantation d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol, situé à 0,89 mètre de la ligne arrière du terrain, alors que selon l'article numéro 6.2.1.11.b) du règlement de zonage numéro 2098, un escalier ouvert donnant accès au sous-sol doit être situé à au moins un (1) mètre de la ligne arrière du terrain.

Signé par	Benoit G GAL	ITHIER	Le 201	8-11-29 18	3:31			
Signataire :				Benoit	G GAUTI	HIER		
				Directeur	d'arrondi	ssement		

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1182363108

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et responsable:

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une dérogation mineure au bâtiment commercial situé

> au 7655, rue Centrale, afin de permettre l'implantation d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol situé à 0,89 mètre de la

ligne arrière du terrain

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'utilisation d'une partie du sous-sol à d'autres fins, un escalier doit être construit afin de respecter les exigences du Code national du bâtiment (CNB). En effet, une partie du sous-sol était auparavant utilisée comme salle pour les employés. Or, la garderie accueille de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers. La salle des employés a donc été réutilisée afin de devenir deux salles de rencontres privées pour de la thérapie individuelle avec un enfant.

Le seul endroit réaliste et relativement simple pour aménager cet escalier est sur la façade arrière du bâtiment. L'escalier se trouverait ainsi à 0,89 mètre de la ligne arrière du terrain, alors qu'un minimum de 2 mètres est requis en vertu de la ligne 11 du tableau de l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 2098.

Les requérants souhaitent donc obtenir une dérogation mineure à cet effet.

Il est à noter que la façade arrière du bâtiment donne sur une ruelle. Il n'y aurait donc pas d'impact sur les voisins par la présence de l'escalier. De plus, cet escalier ne serait utilisé qu'en cas d'urgence, tel que requis par le CNB. Le bâtiment de la garderie comporte d'autres accès principaux, soit en façade principale et sur la façade latérale gauche donnant sur la 5^e Avenue. Une autre porte de secours est aussi existante sur la façade arrière au niveau du rez-de-chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment commercial situé au 7655, rue Centrale, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001379796), afin de permettre l'implantation d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol, situé à 0,89 mètre de la ligne arrière du terrain, alors que selon l'article numéro 6.2.1.11.b) du règlement de zonage numéro 2098, un escalier ouvert donnant accès au sous-sol doit être situé à au moins un (1) mètre de la ligne arrière du terrain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** qu'un escalier extérieur, menant du sous-sol du bâtiment à l'extérieur, est requis en vertu du Code national du bâtiment, suite à une nouvelle utilisation d'une salle située au sous-sol de la garderie;
- Ø **Considérant** que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;
- Ø **Considérant** que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø **Considérant** que l'ensemble des autres éléments sont conformes à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.16 2018/12/10

Dossier #: 1182363101

19:00

Unité administrative responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver, avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de

construction, les documents soumis en vertu des dispositions du

règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de

permettre la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot

numéro 1 078 626 (1ère Avenue)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001460406), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot numéro 1 078 626 (1^{ère} Avenue).

La présente approbation est accompagnée des conditions suivantes:

- 1. L'avant-toit des deux entrées de la façade principale doit être abaissé afin d'être situé directement au-dessus de l'imposte de chacune des portes.
- 2. Les garde-corps des terrasses sur le toit doivent être constitués de panneaux de verre clair.
- 3. L'ensemble des murs du rez-de-chaussée et du premier étage doivent être revêtus de brique d'argile de couleur rouge.
- 4. La fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée principale du mur avant doit présenter un linteau et une allège, telle que les autres fenêtres du rez-dechaussée et de l'étage.
- 5. Le mur avant de la façade principale ne doit pas présenter de parapet surhaussé par rapport au rebord du toit.
- 6. La brique d'argile doit être descendue jusqu'à la base des fenêtres du soussol sur la partie avant de la façade latérale gauche, telle que sur le mur avant de la façade principale.
- 7. L'allée piétonne, prévue pour la deuxième entrée des logements située en retrait du mur avant, doit être aménagée de façon centrale, soit vis-à-vis l'escalier menant au rez-de-chaussée, tel qu'illustré au projet d'implantation modifié par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et joint au présent document.

Signé par	Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:21
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182363101

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver, avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de

construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot numéro 1

078 626 (1ère Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire une habitation trifamiliale de deux étages qui présenterait un logement en sous-sol et une construction en attique, au-dessus du deuxième étage. Le terrain est actuellement vacant, suite à la démolition d'une habitation bifamiliale isolée de type pavillonnaire. Celle-ci avait été démolie après un incendie survenu au début de cette année car elle était jugée comme un bâtiment dangereux.

Le nouveau bâtiment serait désormais un bâtiment d'extrémité, contigu à un ensemble de deux autres habitations. Tout comme eux, il présenterait un mur avant de forme rectangulaire, de deux étages et serait revêtu principalement de brique d'argile de teinte rouge. Il présenterait toutefois un plan en forme de « L » et comporterait une construction en attique sur le toit, en retrait par rapport aux façades avant et arrière. Deux terrasses jumelées seraient aménagées sur le toit, au devant de la construction en attique, desservant ainsi les deux logements se partageant l'occupation du deuxième étage et de la construction en attique.

La nouvelle habitation s'inspire vaguement de la typologie de référence qu'est la maison appartement, qui est un des six types de bâtiments typiques au Village des Rapides. Les deux autres maisons de l'ensemble contigu sont quant à elles des maisons de type plex. Nous constatons la présence de quelques maisons de type appartement sur la rue.

La majorité des murs du bâtiment seraient revêtus de brique d'argile de format Québec de couleur rouge (tel que la marque Belden, modèle Commodore, fini velours, couleur rouge ou équivalent). Le requérant propose toutefois que l'extrémité droite du mur avant, soit la partie du mur encadrant l'entrée principale, soit revêtue de brique d'argile de format Québec de couleur gris foncé / noire (telle que la marque Belden, modèle Ashberry, fini velours ou équivalent) avec des insertions de panneaux horizontaux de métal gris (tel que la marque MAC métal, couleur zinc brossé ou équivalent). Les murs de la construction en attique seraient quant à eux revêtus de ces mêmes panneaux horizontaux de métal gris (tel que la marque MAC métal, couleur zinc brossé ou équivalent).

Il est important de mentionner par contre que nous ne constatons aucune brique de couleur gris foncé ou noire sur les murs des bâtiments situés dans le Village des Rapides, ni de

panneaux de métal, outre que pour les murs des constructions en attique réalisées dans les dernières années. Il est donc pertinent de se questionner à savoir si ces éléments respectent les objectifs et critères du P.I.I.A..

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001460406), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot numéro 1 078 626 (1ère Avenue). La présente approbation est accompagnée des conditions suivantes:

- 1. L'avant-toit des deux entrées de la façade principale doit être abaissé afin d'être situé directement au-dessus de l'imposte de chacune des portes.
- 2. Les garde-corps des terrasses sur le toit doivent être constitués de panneaux de verre clair.
- 3. L'ensemble des murs du rez-de-chaussée et du premier étage doivent être revêtus de brique d'argile de couleur rouge.
- 4. La fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée principale du mur avant doit présenter un linteau et une allège, telle que les autres fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage.
- 5. Le mur avant de la façade principale ne doit pas présenter de parapet surhaussé par rapport au rebord du toit.
- 6. La brique d'argile doit être descendue jusqu'à la base des fenêtres du soussol sur la partie avant de la façade latérale gauche, telle que sur le mur avant de la façade principale.
- 7. L'allée piétonne, prévue pour la deuxième entrée des logements située en retrait du mur avant, doit être aménagée de façon centrale, soit vis-à-vis l'escalier menant au rez-de-chaussée, tel qu'illustré au projet d'implantation modifié par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et joint au présent document.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable sous conditions au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que l'architecture du projet s'inspire d'un des 6 types de bâtiments constatés dans le Village des Rapides;
- Ø **Considérant** que le bâtiment projeté est de qualité et que malgré son caractère contemporain il s'intègre et s'harmonise aux bâtiments dont il serait contigu;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interver	ntion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.17

2018/12/10 19:00

	Dossier # : 1182363102		
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis		
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement		
Projet :	-		
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne de type boîtier sur le mur du bâtiment situé au 7610, rue Centrale		
D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3001462169), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une enseigne de type boîtier sur le mur du bâtiment situé au 7610, rue Centrale.			
Signé par Benoit G GAUT	ΓHIER Le 2018-11-29 18:22		
Signataire :	Benoit G GAUTHIER		
	Directeur d'arrondissement		

LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182363102

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les

documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne de type boîtier sur le mur du bâtiment situé au

7610, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer une enseigne dans le Village des Rapides. Il s'agit d'un bâtiment commercial avec deux locaux au rez-de-chaussée. Le local à droite est celui visé par la demande. Le local de gauche a déjà une enseigne du même type que celle proposée. Celle-ci serait composée de lettrage superposé bleu sur fond noir avec un modèle de boîtier métallique lumineux. Elle se situe sur la façade principale, au même niveau que l'enseigne du commerce voisin avec la même hauteur. L'enseigne proposée fait la largeur complète du commerce alors que celle du voisin est plus petite.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent quant à eux au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3001462169), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une enseigne de type boîtier sur le mur du bâtiment situé au 7610, rue Centrale.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le bandeau d'affichage entre les deux commerces situés sur le même bâtiment est respecté;
- Ø **Considérant** qu'il favorise le développement d'une image particulière et propre à cette rue;
- Ø **Considérant** qu'il correspond à l'un des types suivants : enseigne murale de type boîtier, enseigne murale à panneau, enseigne projetante, enseigne plaque

d'identification ou enseigne sur auvent permis et recommandés dans le P.I.I.A.;

- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S)	FINANCIER(S)
-----------	---------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lecture:

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

LIDATION	
tervenant et sens de l'intervention	
tre intervenant et sens de l'intervention	
rties prenantes	

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.18

2018/12/10 19:00

Doss	sier # : 1182363103

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

> les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre

l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale

située au 21, avenue Strathyre

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001474362), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 21, avenue Strathyre.

D'abroger la résolution numéro CA17 20 0691 adoptée le 18 décembre 2017.

Signé par	Benoit G GAU	THIER Le 2018-11-29 18:24	
Signataire :		Benoit G GAUTHIER	
		Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1182363103

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et responsable:

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement

relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre

l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale

située au 21, avenue Strathyre

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise apporter des modifications aux P.I.I.A. approuvés par le conseil en décembre 2017 (résolution CA17 20 0691). La demande demeure la même, soit d'agrandir le bâtiment au niveau de son étage supérieur, en modifiant le toit et les lucarnes de toit, en modifiant les ouvertures et en remplaçant l'ensemble des revêtements extérieurs. Voici la liste des modifications souhaitées aux plans approuvés :

- Percer le mur au centre du rez-de-chaussée de la façade principale, afin d'y aménager une nouvelle porte d'entrée principale double centrée (la porte d'entrée principale est actuellement à gauche du mur);
- Réduire la taille de l'ouverture de la porte d'entrée principale actuelle, située sur la partie gauche, afin de la remplacer par une fenêtre;
- Réduire légèrement la taille de la fenêtre située sur la partie droite du mur du rez-dechaussée, qui était, dans les plans approuvés, légèrement plus grande que la fenêtre actuelle;
- Agrandir légèrement les deux fenêtres situées au niveau du pignon de la façade principale;
- Enlever une fenêtre qui était proposée sur la partie arrière du mur latéral droit;
- Remplacer la couleur souhaitée pour les cadres des portes, des fenêtres, des composantes des galeries, de même que les solins et bordure. Ceux-ci seraient blanc au lieu du gris approuvé;
- Ne plus avoir de balcon intégré à l'étage du bâtiment, sur la façade arrière. Ce dernier élément n'est toutefois pas soumis aux P.I.I.A..

Les matériaux de revêtement extérieur demeureraient les mêmes que ceux approuvés. Ainsi, les murs de la façade principale du bâtiment et les murs latéraux seraient revêtus de brique de couleur rouge (marque Sioux City Brick, format modulaire métrique, couleur rouge, fini velours, ou l'équivalent). La façade arrière du bâtiment, de même que les murs des lucarnes de toit seraient revêtus de déclin de fibro-ciment de couleur gris et installés horizontalement (marque James Hardie, modèle Hardie Plank, couleur gris nocturne, fini lisse).

Les objectifs et critères applicables dudit règlement se trouvent au chapitre 10 (secteurs patrimoniaux / Highlands).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1172363159 - résolution numéro CA17 20 0691

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001474362), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 21, avenue Strathyre.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considéran**t que les interventions mettraient en valeur le bâtiment et le milieu résidentiel avoisinant;
- Ø **Considérant** que les matériaux de revêtement extérieur des murs proposés sont de qualité égale ou supérieure aux matériaux de revêtement extérieur des murs existants;
- Ø **Considérant** que les interventions respectent le style, les formes et la volumétrie du bâtiment, tout en s'intégrant au cadre bâti avoisinant;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement sur les P.I.I.A. (Highlands);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-28
Sylvie CHAMPAGNE C/d urb.permis & inspections < <arr.>60000>></arr.>	Normand TROTTIER Directeur	



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.19

2018/12/10 19:00

Dossier # :	1182363104

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une porte par une fenêtre de même que l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation

bifamiliale située aux 1 et 3, 66e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001455183), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une porte par une fenêtre de même que l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation bifamiliale située aux 1 et 3, 66e Avenue.

Signé par	Benoit G GAUTHIER	Le 2018-11-29 18:25	
Signataire :		Benoit G GAUTHIER	
		Directour d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1182363104

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une porte par une fenêtre de même que l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation

bifamiliale située aux 1 et 3, 66e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un incendie, le bâtiment doit être entièrement rénové. Le requérant en profiterait pour convertir l'habitation bifamiliale en habitation unifamiliale.

La demande vise d'abord à enlever la deuxième porte d'entrée, située au rez-de-chaussée, à gauche sur la façade principale et la remplacer par une fenêtre. Ensuite, la demande vise à remplacer l'ensemble du revêtement léger des murs, composé de clin de vinyle qui est installé horizontalement, par du clin de bois d'ingénierie de couleur vert pâle et qui serait installé horizontalement (tel que la marque CanExel, couleur Acadia, ou l'équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001455183), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une porte par une fenêtre de même que l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation bifamiliale située aux 1 et 3, 66e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les interventions assurent l'intégration du bâtiment dans le secteur;

- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le guartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S)	FINANCIER(S)
-----------	--------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.20

2018/12/10 19:00



Dossier #:.	T195262102

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

> les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de mur partiel ainsi que le remplacement du revêtement d'un avant-toit d'une habitation

unifamiliale située au 7964, rue Duranceau

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001467158), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de mur partiel ainsi que le remplacement du revêtement d'un avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 7964, rue Duranceau.

Signé par	Benoit G GAL	THIER Le 2018-	-11-29 18:26		
Signataire :			Benoit G GAUTHIER		
			Directeur d'arrondissen	nent	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182363105

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de mur partiel ainsi que le remplacement du revêtement d'un avant-toit d'une habitation

unifamiliale située au 7964, rue Duranceau

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer une partie de revêtement extérieur du mur ainsi que le revêtement de l'avant-toit situé au dessus de l'entrée du bâtiment. Le bâtiment est de type unifamilial jumelé à un autre presque identique. Le mur avant est principalement recouvert de briques d'argile rouge avec une insertion de clin de bois installée verticalement entre les deux fenêtres. Le projet vise à remplacer le revêtement du mur en bois et le revêtement de l'avant-toit. Le voisin a actuellement les mêmes composantes architecturales.

À l'origine de cette construction, en 1983, il y avait une insertion de revêtement métallique vertical alors que l'avant-toit de la porte d'entrée est une composante rajoutée au cours des années.

Le requérant propose d'installer du clin métallique vertical de couleur noir, ce qui correspond aux caractéristiques d'origines de l'immeuble.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001467158), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de mur partiel ainsi que le remplacement du revêtement d'un avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 7964, rue Duranceau.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø Considérant qu'il respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø Considérant qu'il s'intègre aux bâtiments dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet répète les mêmes caractéristiques que les bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture :

ENDOSSÉ PAR

Le: 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.21

2018/12/10 19:00



	Dossier # :	1195202100

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un rebord de toit de trois (3) lucarnes et le remplacement d'une

partie du revêtement extérieur des murs d'une habitation

unifamiliale située au 7, avenue Riverview

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001465219), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un rebord de toit de trois (3) lucarnes et le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview.

Signé par	Benoit G GAL	JTHIER Le 2018-11-29 18:29	
Signataire :		Benoit G GAUTHIER	
		Directeur d'arrondissement	

LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182363106

Unité administrative

responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un rebord de toit de trois (3) lucarnes et le remplacement d'une

partie du revêtement extérieur des murs d'une habitation

unifamiliale située au 7, avenue Riverview

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier le rebord du toit des trois lucarnes rampantes situées sur la façade principale de la maison afin de permettre à l'eau de mieux s'éloigner des murs des lucarnes.

La demande vise aussi à remplacer le revêtement extérieur de ces trois lucarnes, le revêtement extérieur des murs pignons des façades latérales droite et gauche ainsi que le revêtement installé à la base du toit sur la façade principale, actuellement du clin d'aluminium, par du clin de bois de couleur gris foncé et qui serait installé horizontalement (tel que la marque Maibec, couleur Gargouille 223, ou l'équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 10 (secteurs et bâtiments patrimoniaux / Highlands).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001465219), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un rebord de toit de trois (3) lucarnes et le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions mettraient en valeur le bâtiment et le milieu résidentiel avoisinant;
- Ø Considérant que les matériaux de revêtement extérieur des murs proposés

sont de qualité égale ou supérieure aux matériaux de revêtement extérieur des murs existants;

- Ø **Considérant** que les interventions respectent le style, les formes et la volumétrie du bâtiment, tout en s'intégrant au cadre bâti avoisinant;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteurs et bâtiments patrimoniaux / Highlands);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S)) FINANCIER((S)
-----------	--------------	------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lecture:

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'interventi	on
Parties prenantes	

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Sylvie CHAMPAGNE Normand TROTTIER C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.22

 \checkmark

2018/12/10 19:00

	Dossier # : 1182363107
Unité administrat responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionne proposé :	el Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du garage par un abri d'auto d'une habitation unifamiliale située au 689, 40e Avenue
documents soumis et d'intégration ar	ue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001467899, les sen vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation chitecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du i d'auto d'une habitation unifamiliale située au 689, 40e Avenue.
Signé par Benoit	G GAUTHIER Le 2018-11-29 18:29
Signataire :	Benoit G GAUTHIER
	Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1182363107

Unité administrative

Arrondissement LaSalle, Direction de l'aménagement urbain et responsable:

des services aux entreprises, Urbanisme et permis

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation,

> les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du garage par un abri d'auto d'une habitation

unifamiliale située au 689, 40e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer le garage par un abri d'auto, tout en gardant le revêtement de la toiture existante. Les travaux consistent à enlever les murs du garage situé sur le côté gauche de l'immeuble et à installer des poteaux métalliques pour supporter la toiture. Aucun changement de matériau n'est appliqué.

Actuellement, le bâtiment correspond au type "A" dans l'annexe "E" du P.I.I.A. de Riverside avec ''demi-niveau latéral avec garage''. Le requérant souhaite garder le même type mais changer vers un ''demi-niveau latéral avec abri d'auto''.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (Riverside).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001467899, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du garage par un abri d'auto d'une habitation unifamiliale située au 689, 40e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø Considérant que le projet respecte la typologie de la fiche technique des bâtiments du secteur Riverside, type "A", demi-niveau latéral avec abri;
- Ø Considérant qu'il préserve le caractère d'ensemble;
- Ø Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)					
DÉVELOPPEMENT DURABLE					
IMPACT(S) MAJEUR(S)					
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION					
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S	5)				
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLI ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX EI	NCADREMENTS			
À la suite de vérifications effectuées, le signata conformité de ce dossier aux politiques, aux ré administratifs.					
VALIDATION					
Intervenant et sens de l'intervention					
Autre intervenant et sens de l'intervention					
Parties prenantes					
Lecture :					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-28			
Sylvie CHAMPAGNE C/d urb.permis & inspections < <arr.>60000>></arr.>	Normand TROTTIE	R			



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.23

2018/12/10 19:00



Dossier #:1	182363099

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine

public par la Direction de l'aménagement urbain et des services

aux entreprises pour le mois d'octobre 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'octobre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par	Benoit G GAU	THIER I	Le 2018-13	1-29 18:1	4		
Signataire :				Benoit G	GAUTHII	ΞR	
	-		Dir	ecteur d'a	rrondisse	ement	_

Directeur d'arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1182363099

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine

public par la Direction de l'aménagement urbain et des services

aux entreprises pour le mois d'octobre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:

1182363005

1182363020

1182363046

1182363047

1182363069

1182363080

1182363095

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'octobre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 39 certificats = 750 \$ Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 6 441 \$

Total : = 7 191 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE		
IMPACT(S) MAJEUR(S)		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S	5)	
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX ENCADREMEN	TS
À la suite de vérifications effectuées, le signat conformité de ce dossier aux politiques, aux re administratifs.		e de la
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-	28
Hugo ROUSSEAU Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection	Normand TROTTIER Directeur	

ASPECT(S) FINANCIER(S)



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.24

2018/12/10 19:00



Dossier #	# : 1187151051

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes

handicapées au 1459, rue Maurice, unité A dans l'arrondissement

de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1459, rue Maurice, unité A dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2018-11-28 22:58

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1187151051

Unité administrative

Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division

Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel

proposé :

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes

handicapées au 1459, rue Maurice, unité A dans l'arrondissement

de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

1459, rue Maurice, unité A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.00000.000000.000000.000000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Farid CHABOUNI

Chef de Division

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-28

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 50.01

2018/12/10 19:00



	Dossier #: 1186456011
	D035161 # . 1100450011

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

ressources humaines

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Entériner les décisions déléguées soumises par la division des

ressources humaines, de la Direction des relations avec les

citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-11-29 18:02 Signé par Benoit G GAUTHIER Signataire:

> Directeur d'arrondissement LaSalle, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1186456011

Unité administrative

responsable:

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des

ressources humaines

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la division des

ressources humaines, de la Direction des relations avec les

citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interve	ention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-29
Josée BOULANGER	Pierre DUPUIS	

Directeur

Chef de division ressources humaines